

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021**





SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU LE GLORIFIE

Sommaire



ÉDITO

| Mot du Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR

| Mot du Directeur de la Branche Prévoyance de la CDG (CDG Prévoyance - CNRA - RCAR)

06

BREF APERÇU SUR CDG PRÉVOYANCE

12

CHIFFRES CLÉS

AU
31/12/2021

15

FAITS MARQUANTS 2021

16

GOVERNANCE

- | Instances de la fonction gouvernante
- | Instances de la fonction exécutive
- | Organigramme

18

GESTION DES INVESTISSEMENTS

24

CAPITAL HUMAIN

- | Chiffres clés
- | Des valeurs fondées sur trois principes culturels et moraux et qui nous portent collectivement
- | Actions entreprises pour lutter contre la propagation du Covid-19

26

FOCUS 2021

- | Un nouveau Système d'Information en vue
- | Reconnaissances Nationales et Internationales

32

RÉALISATIONS DES ORGANISMES GÉRÉS PAR CDG PRÉVOYANCE

- | Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
- | Régime Collectif d'Allocation de Retraite

38

Édito





“ Une mission ancrée dans l’histoire de notre institution et son ADN en tant qu’**institution publique de référence pleinement engagée**, depuis sa création, pour la **promotion de la prévoyance sociale** dans notre pays. ”

KHALID SAFIR

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA CDG

Mot du Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion

Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR

Honoré par la confiance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste, je prends en charge la responsabilité de la Caisse de Dépôt et de Gestion en mesurant toute la portée de ses missions dans le domaine de la prévoyance sociale, incarnée et déclinée par sa Branche Prévoyance : CDG Prévoyance en charge de la gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR).

Une mission ancrée dans l'histoire de notre institution et son ADN en tant qu'institution publique de référence pleinement engagée, depuis sa création, pour la promotion de la prévoyance sociale dans notre pays.

Une mission qui dessine également son avenir par une forte implication dans le chantier de l'élargissement de la protection sociale impulsé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste, dans la réforme des retraites, et dans le financement rentable et durable de l'économie.

L'année 2021, avec ses turbulences, ses difficultés mais aussi ses réalisations n'a fait que confirmer, encore une fois, l'engagement de CDG Prévoyance auprès des pouvoirs publics pour porter, pour leur compte ou ensemble, des projets complexes, variés et à fort impact sur le paysage national de la protection sociale.

Pour parler de turbulences, nul ne peut ignorer celles engendrées par la crise sanitaire qui a continué d'impacter notre économie, nos modes de travail et notre mobilité. Cette crise inédite a renforcé notre conscience collective de l'importance d'une protection sociale pérenne, fiable et inclusive accessible à tous nos concitoyens, en particulier les fragiles d'entre eux.

CDG Prévoyance a dans ce contexte, poursuivi sa collaboration avec les pouvoirs publics pour entamer la réforme du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), régime phare du secteur public comptant plus de 680.000 affiliés et bénéficiaires. Outre le renforcement de la pérennité financière du RCAR, cette réforme a aligné les règles de gestion de ce Régime sur les besoins de digitalisation, a clarifié son périmètre d'investissements et a renforcé son dispositif de gouvernance.

CDG Prévoyance a également œuvré pour le respect de ses engagements en matière de digitalisation ayant trait aussi bien aux services offerts aux citoyens qu'à ses processus de gestion interne. La digitalisation poussée et complémentaire de ces deux composantes fait de CDG Prévoyance ce qu'elle est aujourd'hui : une plateforme de gestion multi-facettes technique, opérationnelle et financière alliant performance opérationnelle et proximité vis-à-vis du citoyen.

Sur le plan financier, les portefeuilles gérés de la CNRA et du RCAR affichent en 2021 des performances très positives bénéficiant aux équilibres de ses régimes gérés et venant renforcer leurs capacités de résilience face à la forte volatilité anticipée des marchés financiers.

Pour finir, je saisis cette occasion pour rendre hommage aux hommes et femmes de la Branche Prévoyance de la CDG qui servent avec dévouement et abnégation nos concitoyens et portent nos missions et valeurs au quotidien.



“ Nous avons dans ce contexte maintenu notre **action d'utilité** que le citoyen et l'ensemble de nos parties prenantes attendent **de la CNRA et du RCAR.** ”

MOHAMED ALI BENSOUDA

DIRECTEUR DE LA BRANCHE
PRÉVOYANCE DE LA CDG

Mot du Directeur de la Branche Prévoyance de la CDG

(CDG Prévoyance - CNRA - RCAR)

L'onde de choc déclenchée par la pandémie du Covid-19 a lourdement impacté l'activité économique mondiale et bouleversé plusieurs paradigmes. Comme toutes les organisations, CDG Prévoyance a eu son lot de difficultés à gérer et de défis à relever, pour adapter son organisation et ses moyens à ce contexte tout en accélérant la cadence de réalisation de ses objectifs stratégiques. Ceux-ci requièrent en effet une attention particulière vu leur impact direct sur les 1 million de citoyens servis par CDG Prévoyance à travers la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR).

Nous avons dans ce contexte maintenu notre action d'utilité que le citoyen et l'ensemble des parties prenantes attendent de la CNRA et du RCAR. Nous avons ainsi poursuivi notre partenariat avec les pouvoirs publics en tant que Tiers de Confiance, gestionnaire sous mandat des Régimes de Retraite et Fonds de Transition Sociale, identifié et enclenché le développement de nouveaux relais de croissance et accéléré l'amélioration de notre chaîne de valeur.

L'année 2021 a connu la publication des décrets modifiant et complétant certaines modalités d'application des Régimes Général et Complémentaire du RCAR, étape importante dans le processus de réforme de la retraite à l'échelle nationale. Cette réforme a eu pour effet l'amélioration de ses équilibres financiers à travers une réduction de plus de 100 Milliards de dirhams de sa dette implicite et le prolongement de 7 ans de son horizon de viabilité. Elle a par ailleurs apporté plusieurs améliorations aux prestations du RCAR et complété son dispositif réglementaire.

Quant à la CNRA, elle a accompli des avancées importantes dans le cadre de son rôle de centralisateur des Rentes Accidents du Travail et de la Circulation par l'acquisition auprès des compagnies d'assurance de plusieurs portefeuilles de rente totalisant plus de 230 Millions de dirhams. Elle a également mis en place un « Produit de Rentes Immédiates » conçu pour servir une rente complémentaire à certains futurs adhérents

et retraités ainsi qu'à tous nouveaux affiliés présentant des besoins similaires. Ce nouveau produit, élaboré sur mesure, vient ainsi, confirmer la vocation naturelle de CDG Prévoyance, en tant qu'apporteur de solutions aux problématiques de Prévoyance, capable de structurer et déployer de manière rapide et efficiente des Régimes de Retraite, Fonds de Solidarité ou autres produits de prévoyance aux architectures et vocations très variées.

Nous avons également, dans le cadre de notre feuille de route, franchi des étapes structurantes dans la digitalisation des services et processus de la CNRA et du RCAR en profitant d'abord, de la maturité de ses services « e-htiyati » dont l'usage élargi confirme la capacité du citoyen à s'approprier ses outils digitaux. Notre performance opérationnelle a par ailleurs profité du développement très avancé de notre système d'information AGYLIS 2.0 destinée à centraliser et gérer l'ensemble de nos produits.

Les réalisations satisfaisantes de la CNRA et du RCAR en 2021, nous confortent dans nos actions de tous les jours et nous insufflent une dynamique positive pour la mise en place d'une nouvelle feuille de route ambitieuse, impactante et alignée sur les priorités stratégiques de notre pays, en particulier celles liées à l'élargissement de la protection sociale, la réforme des retraites et le financement rentable et durable de l'économie, et ce de manière utile, additionnelle et conforme à la vocation de tiers de confiance de la CDG et aux missions de la CNRA et du RCAR.

*Au service du développement économique
et social de notre pays
Au service du citoyen*

Bref aperçu sur CDG Prévoyance



Bref Aperçu sur CDG Prévoyance



Assurer la gestion des Régimes de Retraite et des Fonds de Solidarité confiés sous mandat tout en contribuant au développement économique, social et humain du pays.



Consolider le caractère de « Tiers de Confiance » en tant que gestionnaire de référence des Régimes de Retraite et des Fonds de Solidarité.



Une gestion multi-Régimes et multi-Fonds sur les facettes technique, opérationnelle et financière capable d'offrir une qualité de service de haut niveau basée sur une structure organisationnelle moderne, un système d'information agile aux meilleures normes, un capital humain qualifié et un dispositif de bonne gouvernance.



Gestionnaire de deux institutions, Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), CDG Prévoyance mobilise son savoir-faire pour une gestion efficace des :

RÉGIMES DE RETRAITE

- Retraite obligatoire,
- Retraite facultative,
- Retraite conventionnelle.

FONDS DE SOLIDARITÉ

- Rentes Accidents du Travail et Maladies Professionnelles,
- Rentes Accidents de la Circulation,
- Daam Al Aramil,
- Fonds d'Entraide Familiale,
- Fonds de Travail,
- Autres.



3 LIGNES METIERS

GESTION DES RETRAITES

CDG Prévoyance œuvre pour la promotion et la gestion de produits et Régimes de retraite obligatoires, facultatifs au profit des différentes couches socioprofessionnelles :

- **RCAR** : Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants-cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.
- **RECORE** : Lancé en 1988, le Régime Complémentaire de Retraite est un produit de retraite complémentaire, à adhésion facultative, conçu pour couvrir certaines catégories socio-professionnelles non éligibles aux Régimes de base, ainsi que celles ayant un besoin additionnel en matière de retraite.
- **FRAM** : Lancé en 1991, le Fonds de Retraite des Avocats du Maroc est un produit dédié aux avocats du Maroc, à l'exception de ceux de Casablanca. Il assure à l'avocat, titulaire, stagiaire ou à ses ayants droit, des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès.
- **CRAC** : Caisse de Retraite des Avocats de Casablanca.
- **RRMCC** : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers.
- **RENTES IMMÉDIATES** : Constitué des rentes immédiates temporaires ou viagères payables au profit des bénéficiaires désignés par l'organisme contractant et financées au moyen de prime unique.
- **RENTES DIFFÉRÉES** : Constitué des rentes différées temporaires ou viagères payables au profit des bénéficiaires désignés par l'organisme contractant et financées au moyen de prime unique ou périodique.

Chiffres clés 2021

24

RÉGIMES
& PRODUITS GÉRÉS

+3.600

ORGANISMES
ADHÉRENTS

+159

MILLIARDS
DE DIRHAMS
GÉRÉS

13%

DU PIB NATIONAL

2052

HORIZON DE
VIABILITÉ DU RCAR

1 Million

DE CITOYEN

GESTION DES FONDS DE SOLIDARITÉ

CDG Prévoyance intervient, à travers la CNRA, dans la gestion des rentes Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP), des rentes Accidents de la Circulation (AC), des Fonds du Travail (FDT) et des arrérages des rentes AT au profit des ex-employés des Charbonnages du Maroc (CDM). Elle prend en charge également, des programmes d'aides directes visant l'inclusion sociale et la lutte contre la précarité, tels que le Fonds d'Entraide Familiale et Daam Al Aramil.

GESTION DES INVESTISSEMENTS

CDG Prévoyance conçoit et propose aux instances de gouvernance de la CNRA et du RCAR des stratégies d'investissement adaptées aux besoins de leurs fonds gérés. Elle s'appuie à ce titre sur une structure de gouvernance financière aux meilleures normes et sur une proximité établie entre les activités « Investissements » et « Actuariat » pour une prise en compte efficiente des engagements propres à chaque Régime ou produit géré à travers la CNRA et le RCAR.

Les portefeuilles du RCAR et de la CNRA totalisent à fin 2021 un encours de 159 Milliards de Dirhams répartis entre les différentes classes d'actifs.

Faits Marquants 2021

Retraites

RÉFORME DE RETRAITE

- Poursuite de la participation active aux travaux de l'étude relative à la conception d'un système de retraite à deux pôles, lancée par les pouvoirs publics dans le cadre de la réforme du système de la retraite au Maroc.

RÉGIME RCAR

- Publication en août 2021, des décrets modifiant et complétant certaines modalités d'application des Régimes Général et Complémentaire du RCAR (les modifications portent principalement sur la revue de certains paramètres techniques, l'amélioration de certaines prestations, le renforcement de la gouvernance et l'élargissement du périmètre des investissements) ;
- Publication en août 2021, de la loi 01.21 actant l'assujettissement du personnel des Académies Régionales de l'Éducation et de la Formation (AREF) au Régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites (CMR).

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DIGITALISATION

- Déploiement progressif de Agylis 2.0, plateforme multi-fonds et multi-produits, couvrant les « produits retraites » pour une mise en production définitive au premier semestre 2022 ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de déploiement du bouquet digital « e-htiyati Adhérents » visant davantage la simplification des échanges et le traitement de l'intégralité de la chaîne de valeur avec les adhérents du RCAR.

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

- Liquidation du Régime RRMCR conformément aux termes de la loi 24-21 portant sur la liquidation du Régime.

NOUVEAUX PRODUITS DE RETRAITE

- Autorisation par l'ACAPS d'un nouveau produit générique de rentes différées déployé, en premier lieu, au profit des bénéficiaires de l'Instance Équité et Réconciliation ;
- Autorisation par l'ACAPS d'un nouveau produit générique de rentes immédiates déployé, en premier lieu, au profit du personnel du secteur de la distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement.

RECORE

- Démarrage du projet de réforme du produit RECORE.

Fonds de Solidarité

- Poursuite de l'opération de transfert des portefeuilles AT/MP des compagnies d'assurance par l'intégration d'un montant de 230 MDH de capitaux constitutifs AT/MP. Le montant total des capitaux transférés depuis le lancement du projet de transfert totalise 1,4 Milliards de dirhams, faisant de la CNRA l'acteur majeur de la gestion des rentes AT avec plus de 50% des réserves du marché ;
- Contribution de la CNRA dans l'étude lancée par l'ACAPS, en concertation avec le Ministère chargé de l'Emploi, au sujet de l'instauration de l'obligation d'assurance contre les maladies professionnelles ;
- Projet de prise en charge par la CNRA, de la gestion pour le compte du Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques (FSEC), des opérations d'indemnisation des victimes d'événements catastrophiques naturels : Convention de gestion prête pour signature (Loi 110-14 du 25 août 2016).

Investissements & Actuariat

- Lancement à partir de février 2021, de 5 OPCVM diversifiés dédiés au RCAR pour un encours de départ global de 15 Milliards de Dirhams ;
- Poursuite des investissements alternatifs conformément à la stratégie validée ;
- Réalisation d'une performance positive profitant de la tendance favorable des marchés financiers ;
- Prise en charge, sur le plan actuariel, des nouvelles dispositions réglementaires, notamment la réforme paramétrique du RCAR et les nouvelles règles de provisionnement de la CNRA.

Divers

- Déploiement de nouveaux dispositifs simplifiés de contrôle de continuité des droits basés principalement sur l'échange de données avec différents partenaires institutionnels (le Ministère de l'Intérieur, les mutuelles, le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports, l'OFPPT, etc) ;
- Mise en application des exigences de la loi 55-19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives ;
- Déploiement du bouquet de solutions digitales retenues dans le cadre du Prévoithon 2019, 1^{ère} édition du programme Open Innovation de CDG Prévoyance (Sarout e-htiyati, Chat e-htiyati, WhatsApp e-htiyati, Allô e-htiyati et Selfie e-htiyati) ;
- Lancement de l'initiative « Let's talk » pour l'organisation de rencontres entre le management et les collaborateurs pour discuter de thématiques diverses et variées et ce, dans l'objectif de libérer la prise de parole, de renforcer la cohésion des équipes et d'échanger autour de sujets stratégiques et de sujets émanant des collaborateurs.

Gouvernance

Pour veiller aux intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes, CDG Prévoyance a mis en place depuis 2019, une gouvernance conforme aux normes internationales scindée en deux blocs. La nouvelle organisation comporte une fonction gouvernante investie d'un pouvoir de surveillance et de décision. Elle se compose des directeurs membres des Comités de Direction et est présidée par le Directeur Général de la CDG, et une fonction exécutive incarnée par le Directeur de la Branche Prévoyance de la CDG sur tous les plans opérationnels et financiers.

Le nouveau dispositif de gouvernance des deux organismes gérés par CDG Prévoyance, la CNRA et le RCAR, a permis une meilleure redéfinition des rôles de chaque instance, la clarification des responsabilités respectives et par conséquent une gestion efficiente de ses actifs.

Aussi, et conformément à sa volonté de renforcer le dispositif de gouvernance de la CNRA et du RCAR par des instances spécialisées aux responsabilités clairement définies, apportant une valeur ajoutée confirmée à la gestion de ces deux organismes, il a été procédé en 2020 au recrutement de quatre membres indépendants pour siéger au sein des Comités de Direction, Pilotage, Investissement et Audit & Risques.

Instances de la Fonction Gouvernante

COMITÉS DE DIRECTION (CNRA/RCAR)

Le Comité de Direction est l'instance suprême de la fonction gouvernante chargée, entre autres, de :

- Examiner les rapports d'activité annuels ;
- Examiner et arrêter les comptes sociaux ;
- Examiner et arrêter les budgets ;
- Valider le plan stratégique et le plan d'action ;
- Examiner et arrêter les programmes d'actions.

Plus généralement, le Comité de Direction émet un avis préalable sur toutes les opérations à caractères spécifiques, notamment, le lancement de nouveaux produits et leur tarification. A la clôture de chaque exercice, CDG Prévoyance, fournit aux membres du Comité de Direction un rapport annuel sur la gestion financière retraçant notamment le portefeuille, les flux financiers de l'exercice et la performance financière.

Khalid SAFIR

Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion
Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR

Mohamed Ali BENSOUDA

Directeur de la Branche Prévoyance de la CDG
(CDG Prévoyance - CNRA - RCAR)

Membres du Comité de Direction de la CNRA

M. Abdeljalil EL HAFRE

Ministère de l'Économie et des Finances

M. Taïb BOUHOUCHE

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

M. Mohamed MAHDAD

Ministère chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques

Mme Hanane HAMD AOUI

Cour de Cassation

Mme Najat EL MEKKA OUI

Membre indépendant

Membres du Comité de Direction du RCAR

M. Abdeljalil EL HAFRE

Ministère de l'Économie et des Finances

M. Taïb BOUHOUCHE

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

M. Mohamed MAHDAD

Ministère chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques

Mme Hanane HAMD AOUI

Cour de Cassation

M. Abdellah BOULKHEIR

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

M. Hassan ETTAIK

Ministère de l'Intérieur

M. Anas Abdelilah CHAIEB

Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration

Mme Naïma HOUMY

Ministère de l'Équipement et de l'Eau

Mme Najat ELMEKKA OUI

Membre Indépendant

4 représentants des affiliés

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé par les Comités de Direction de la CNRA et du RCAR, entre autres, des missions suivantes :

- Préparer et faciliter les travaux de contrôle et d'analyse incombant au Comité de Direction, eu égard aux textes légaux et réglementaires ;
- Veiller à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière diffusée ;
- Examiner le budget ;
- Examiner toutes les opérations à caractère spécifique, notamment les intégrations des Caisses Internes de Retraite, le lancement de nouveaux produits, la tarification, etc. ;
- Examiner, à la demande du Comité de Direction, toute question de nature financière ou comptable qui lui serait confiée, et lui soumettre toute proposition visant à faire diligenter tout audit, dans le cadre de ses prérogatives.

Membres du Comité

M. Abdeljalil EL HAFRE

Président du Comité d'Audit et des Risques

M. Benyoussef SABONI

Membre indépendant

Mme Samar RHARBAOUI

Membre indépendant

COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage est une émanation du Comité de Direction et il est présidé par le Directeur Général de la CDG. Il est responsable du suivi de la situation d'équilibre entre les ressources et les engagements des Régimes de la CNRA/RCAR et de l'anticipation des éventuels déséquilibres par l'émission des alertes et recommandations appropriées.

Le Comité de Pilotage définit les grandes orientations de la politique d'adossement Actif/Passif. À cette fin :

- Il examine le profil technique du passif et apprécie le degré de couverture des engagements ;
- Il définit et met à jour l'objectif stratégique de la gestion Actif/Passif ;
- Il établit un budget de risque en matière d'adossement Actif/Passif.

Le Comité de Pilotage définit la stratégie d'investissement et délègue son exécution au Comité d'Investissement.

Membres du Comité

M. Khalid SAFIR

Président du Comité de Pilotage

Mme Latifa ECHIHABI

Représentant de la CDG

M. Mohamed Ali BENSOUDA

Représentant de la Fonction Exécutive

M. Abdeljalil EL HAFRE

Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances

Mme Najat EL MEKKAOUI

Membre indépendant

M. Mohamed Taoufik BENJELLOUN TOUIMY

Membre indépendant

Instances de la Fonction Exécutive

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Le Comité d'Investissement est présidé par le Directeur de la Branche Prévoyance de la CDG. En s'appuyant sur les travaux du comité ALM, le Comité d'Investissement supervise la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du RCAR et de la CNRA, et ce, dans le respect des orientations émises par le Comité de Pilotage.

Membres du Comité

M. Mohamed Ali BENSOUDA

Président du Comité d'Investissement

M. Mohamed Amine FILALI

Directeur du Pôle Gestion de l'Épargne de la CDG

Mme Meriam MECHAHOURI

Directrice du Pôle Risk Management de la CDG

M. Mohamed Taoufik BENJELLOUN TOUIMY

Membre indépendant

M. Lionel-Tangy MALCA

Membre indépendant

COMITÉ ALM

Cette instance technique fournit au Comité d'Investissement les outils nécessaires pour pouvoir appréhender la contrainte du passif dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et elle est présidée par le Directeur investissements de CDG Prévoyance.

Le Comité ALM éclaire également le Comité d'Investissement du profil technique des engagements du passif afin que ce comité puisse établir, en toute connaissance de cause, ses orientations de la stratégie d'adossement Actif/Passif.

Le Comité ALM reporte annuellement au Comité de Pilotage, de son activité et des perspectives sur les éléments influant les hypothèses et ce, à travers le Directeur de CDG prévoyance, représentant de la fonction exécutive.

Membres du Comité

M. Youssef CHALACH

Président du Comité ALM

M. Mohamed AIT ALMOUH

Directeur Actuariat - Branche Prévoyance de la CDG

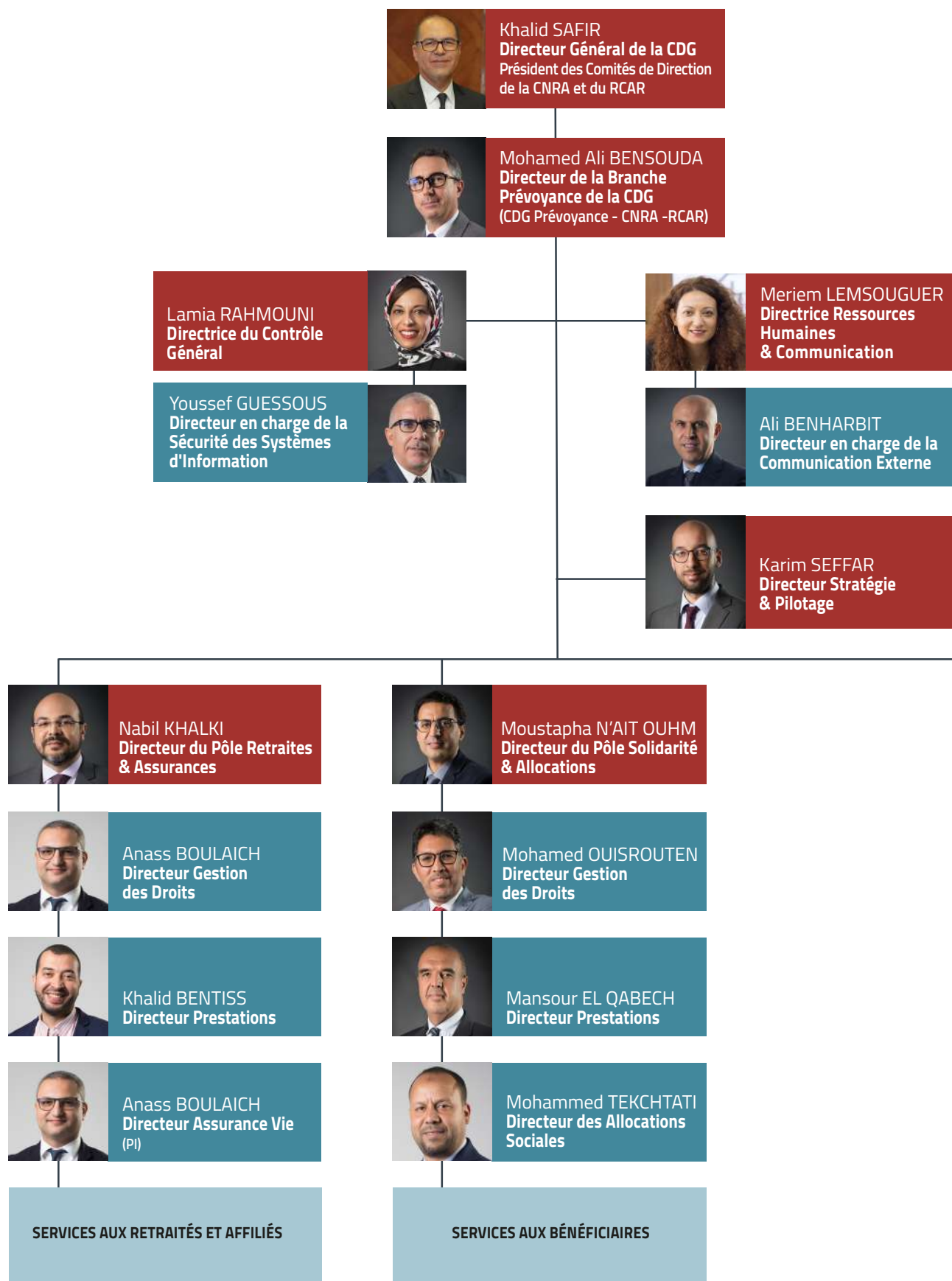
M. Mouhsine BOUKHNIF

Représentant du Pôle Risk Management de la CDG



Organigramme

30/12/2022





Youssef CHALACH
Directeur du Pôle
Investissements
& Actuariat



Mohamed AIT ALMOUH
Directeur Actuariat



Salwa SAIDI
Directrice Gestion des
Investissements



Mouhyi Eddine ZAKARIYA
Directeur du Pôle
Ressources & Transformation
Digitale



Aziz CHABLOU
Directeur Systèmes
d'Information



Mustapha AHBACHOU
Directeur Finances



Asmae BRITEL
Directrice Achats
& Logistique



Adil ELLAIA
Directeur Digital Factory

Investissements

Portefeuille des Placements en chiffre

(Hors Private Equity, immobilier, infrastructures...)

9%

DE L'ENCOURS GLOBAL
DES BONS DU TRÉSOR

3%

DE LA DETTE ÉMISE PAR
DES OPÉRATEURS PRIVÉS

20%

DE LA DETTE ÉMISE
PAR DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS

18%

DE LA CAPITALISATION
BOURSIÈRE

Le Processus d'investissement en vigueur pour les fonds du RCAR et de la CNRA

Une réponse spécifique au besoin de chaque Régime géré

La raison d'être des fonds de prévoyance sociale est de générer les revenus nécessaires à la couverture de leurs engagements vis-à-vis des affiliés. À la différence d'autres catégories de fonds, leur gestion n'a pas pour objectif de maximiser une performance absolue ou de surperformer des indices de marché. Leur stratégie d'investissement se doit alors d'être guidée par l'objectif suprême d'améliorer leurs équilibres en maîtrisant les risques financiers de différentes natures.

Partant de cet enjeu, les instances de gouvernance spécialisées valident et supervisent la mise en œuvre des stratégies d'investissement personnalisées pour chaque Régime de la CNRA et du RCAR, visant l'amélioration continue de leur viabilité et du niveau de couverture de leurs engagements. Des stratégies cohérentes déclinées sur toute la chaîne de valeur de l'activité investissement.

La gouvernance des investissements

Des instances spécialisées pour un modèle de gouvernance efficient

Pour un déploiement efficace de la structure de gouvernance, des instances spécialisées sont créées pour une répartition efficiente des rôles entre la fonction gouvernante (Comité de Pilotage), exécutive (Comité d'Investissement) et d'assistance technique et actuarielle (Comité ALM).



Capital Humain

Chiffres clés au 31/12/2021

276
COLLABORATEURS

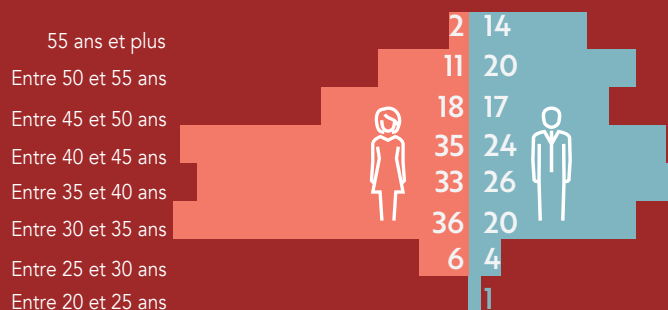
47%
HOMME

53%
FEMME

18%
DE MANAGERS

87%
TAUX DE COUVERTURE
DE FORMATION
(À FIN DÉCEMBRE 2021)

PYRAMIDE DES ÂGES



Politique RH

La gestion des Ressources Humaines au sein de CDG Prévoyance s'inscrit dans le cadre de la politique RH Groupe de la Caisse de Dépôt et de Gestion. Elle repose sur la responsabilité commune et les valeurs partagées.

CDG Prévoyance vise, à travers le déploiement de la politique RH Groupe CDG, à :

- Instaurer une culture d'entreprise portée par les valeurs d'Excellence, de Citoyenneté et de Responsabilité ;
- Apporter plus d'agilité à l'organisation de CDG Prévoyance ;
- Insuffler aux collaborateurs la capacité d'être acteurs de leur propre parcours de carrière ;
- Créer un environnement épanouissant porté par un management mobilisé.

Recrutement & Intégration

La politique de recrutement et d'intégration de CDG Prévoyance repose sur sa capacité à attirer des profils capables d'adhérer et de porter les valeurs et la culture du Groupe CDG.

Le dispositif de recrutement de CDG Prévoyance est fondé sur des principes structurants à savoir, la transparence, l'égalité des chances et la conformité réglementaire. Il veille également à ce que la marque employeur de CDG Prévoyance véhicule la culture et les valeurs du groupe CDG.

Quant au dispositif d'intégration, il se veut être structuré et porté par tous, afin d'accélérer l'engagement et la performance des nouvelles recrues.

La Formation et le Développement des compétences

La politique de formation de CDG Prévoyance œuvre en permanence à encourager les collaborateurs à développer en continu, les compétences qui leur permettront de traduire au niveau opérationnel, les enjeux de l'institution.

Cette volonté s'est concrétisée par la création à l'échelle du Groupe, d'une Académie qui traduit une forte volonté de placer le développement des compétences des collaborateurs au cœur de sa stratégie. Le plan de formation de CDG prévoyance prend ainsi en considération le plan stratégique et les besoins de chaque collaborateur.

Une offre diversifiée en formation est ainsi proposée aux collaborateurs capitalisant sur une diversification des modalités de développement des compétences.

Management de la performance

L'appréciation de la performance au sein de CDG Prévoyance est fondée sur la mise en place d'un dispositif de management par objectif ainsi que sur l'exercice d'évaluation annuelle.

Le système de management de la performance déployé au niveau de CDG Prévoyance se veut être un outil de gestion visant à valoriser la performance individuelle et collective des collaborateurs aussi bien sur le plan des résultats que des comportements. Il se veut être équitable et dynamique, constituant ainsi un ensemble cohérent et interactif avec l'ensemble des volets RH.



Mobilité Interne Groupe

Pour une meilleure valorisation des potentiels tout en accompagnant chaque collaborateur dans son parcours professionnel, pour une meilleure gestion des talents et pour une meilleure synergie interne, le dispositif de mobilité interne de CDG Prévoyance est davantage renforcé : un contrat tripartite a été mis en place qui se veut être solide, engagé et de confiance. Ce contrat défini par une charte de mobilité groupe, lie le manager, la Direction Ressources Humaines & Communication et le collaborateur.

UN DISPOSITIF DE MOBILITÉ QUI PERMET DE :

Cultiver les synergies et la solidarité

Promouvoir l'employabilité via des parcours stimulants et dynamiques

Fidéliser les potentiels de CDG Prévoyance

Contribuer au développement d'une culture d'entreprise, portée par des collaborateurs partageant les mêmes valeurs

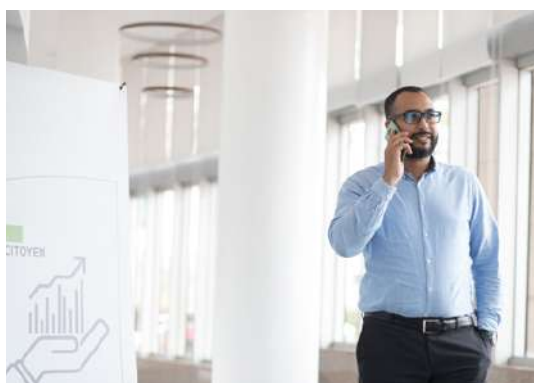
Offrir des parcours de carrières dynamiques conciliant aspirations individuelles et besoins futurs du Groupe

Conditions de Travail



Le bien être des collaborateurs est une priorité au sein de CDG Prévoyance : l'institution œuvre de manière préventive et anticipative afin de concilier les aptitudes, les besoins et les aspirations des collaborateurs d'une part et les contraintes et possibilités de l'institution d'autre part. CDG Prévoyance veille ainsi à :

- Accompagner les managers à développer les compétences d'un manager coach ;
- Encourager plus de flexibilité sur les modes de collaboration ;
- Porter et encourager toutes les initiatives favorisant l'installation d'un climat de bien-être au travail ;
- Positionner la Direction des Ressources Humaines et Communication comme garant de la transparence, de l'équité et du développement des compétences.



Une cellule médicale gérée par une assistante sociale sous le contrôle d'un médecin de travail est mise en place au sein de CDG Prévoyance. Un suivi médical est assuré au profit de l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une visite médicale annuelle. Des consultations ponctuelles sont également possibles pour tout conseil ou assistance liés aux sujets de santé, sécurité et hygiène.



Par ailleurs, et dans un souci d'améliorer quotidiennement le bien être des collaborateurs de CDG Prévoyance, un restaurant d'entreprise est aménagé à proximité du siège, proposant un service de qualité dans un cadre agréable et convivial et ce, conformément aux normes internationales de la restauration collective.

Des valeurs fondées sur trois principes qui nous portent collectivement



LES NOUVELLES VALEURS DU GROUPE CDG ET LEUR INTERPRÉTATION QUOTIDIENNE DANS LES ACTIONS DE CDG PRÉVOYANCE

Les valeurs sont un accélérateur de croissance et sont porteuses des missions. Elles regroupent tous les principes qui guident le fonctionnement ainsi que le comportement des Hommes et des Femmes au sein d'une Institution. Et au-delà des mots qui les identifient, les valeurs représentent les axes clés à suivre pour donner de la cohérence aux actions entreprises. Ce sont également de véritables repères sur lesquels l'Institution se fonde pour évoluer et prendre les bonnes orientations stratégiques.

Ainsi, CDG Prévoyance porte entièrement le nouveau système de valeurs du groupe CDG, bâti autour de trois mots clés « Excellence, Citoyenneté et Responsabilité » en parfaite harmonie avec sa raison d'être, qui se collent à sa mission et s'alignent pleinement sur sa nouvelle stratégie elle-même revue et redéfinie pour qu'elle soit en phase avec son évolution.

Ces trois valeurs représentent l'essence même du service à la clientèle auquel CDG Prévoyance a toujours accordé une immense importance. D'ailleurs, elle veille continuellement à valoriser chacun de ses clients et à protéger leurs intérêts comme en témoignent les certificats

de mérite reçus de la part de l'AISS lors du forum virtuel tenu en octobre 2021 en matière de l'expérience client, du plan stratégique pour un système d'information agile, du renforcement du dispositif de contrôle et de suivi des fonds gérés et de la gestion des conflits.

L'obtention de ces certificats de mérite est une reconnaissance internationale de la dynamique continue à laquelle s'inscrit CDG Prévoyance pour consolider sa volonté de s'aligner sur les bonnes pratiques internationales afin d'améliorer la qualité des services à la clientèle ainsi que de la protection des fonds gérés, à travers des placements financiers qui leurs sont adaptés.

Ainsi, en adhérant à ces trois nouvelles valeurs, CDG Prévoyance corrobore son engagement envers ses clients, puisqu'elle a encore une fois remis l'être humain au cœur de son activité, le valorise et lui donne de l'importance.

Elle déploie ses efforts et son expertise longue de soixante ans pour servir ses concitoyens au mieux, avec exigence et intégrité. Elle fait preuve d'un souci constant de qualité dans tout ce qu'elle entreprend.

Actions entreprises pour lutter contre la propagation de la Covid-19

En cette période de pandémie et comme dans toute démarche de prévention de risques professionnels, CDG Prévoyance a toujours veillé à la mise en œuvre de mesures de prévention des risques liés à la Covid-19. Ainsi, afin de préserver la santé et la sécurité des collaborateurs sur les lieux de travail, des mesures de prévention ont été mises en place, de nature organisationnelle tels que le travail à distance, la limitation de déplacements... ou encore d'ordre sanitaire à l'instar des gestes barrière, de la distanciation physique...

La lutte contre la propagation de la Covid-19 au sein de CDG Prévoyance s'est donc caractérisée par :

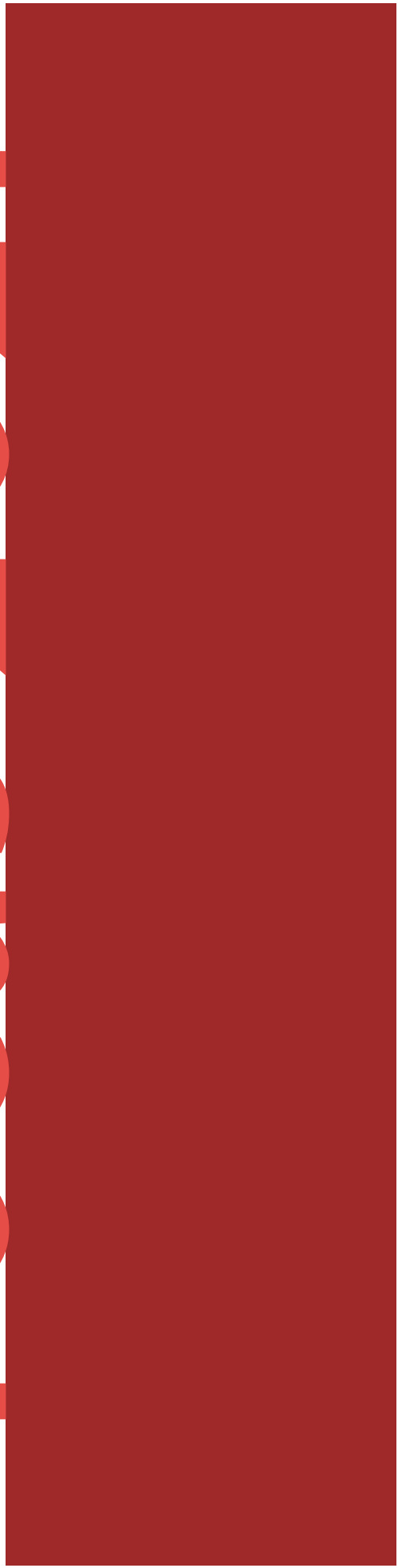
- Un dépistage en masse, à fréquence hebdomadaire voire quotidienne ;
- L'organisation d'une opération de vaccination sur le lieu de travail, en partenariat avec les autorités compétentes ;
- Un suivi des opérations de vaccination déployées par le Royaume du Maroc ;

- La réalisation de tests antigéniques par l'assistante sociale ;
- La mise en place d'un système de rotation (télétravail) permettant de sécuriser les différents processus notamment une organisation par brigade et ce, dans l'objectif de maintenir la continuité de l'activité ;
- Un suivi rigoureux du respect du protocole pour la gestion du risque de contamination à la Covid-19, piloté par les Ressources Humaines.

Des actions de communication de crise ont été également entreprises de manière continue et adaptée aux dispositions adoptées par les autorités étatiques. La lutte contre la propagation de la Covid-19 a enfin été marquée par des actions d'information et de sensibilisation aux moyens de prévention et aux mesures de précaution à suivre en adoptant tous les moyens de communication disponibles déployés au sein de CDG Prévoyance (affiches, post WhatsApp, Instagram...).



Focus 2021



Un nouveau Système d'Informa- tion en vue

SE RÉINVEN- TER POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Pilier central de fonctionnement des Institutions de prévoyance, les systèmes d'information permettent de collecter, stocker et traiter la donnée qui se doit d'être fiable, pertinente, précise et utile. Bien faits, les systèmes d'information permettent d'améliorer l'efficacité opérationnelle, facilitent la prise de décision et offrent les bases d'une bonne gestion de la relation client à travers un parcours digital adapté.

Soucieuse d'offrir un service irréprochable à ses clients, CDG Prévoyance a lancé en 2012, un projet ambitieux intitulé « Zéro papier » vecteur d'une organisation agile et performante garantissant la traçabilité de toutes ses transactions, elle a ensuite renforcé ses capacités organisationnelles par l'implémentation d'une plateforme CRM intégrée, en charge de la gestion de la relation client. Cette plateforme innovante, baptisée « Usine Retraite », basée sur une refonte totale des processus métiers a permis à CDG Prévoyance de réaliser d'importantes améliorations de sa productivité et d'offrir une qualité de service aux normes.

C'est dans cette même optique de quête continue pour la satisfaction de ses clients et l'amélioration de la performance de ces processus, que CDG Prévoyance a engagé conformément à sa feuille de route 2018-2022, un projet de transformation de son Système d'Information avec comme prérogatives, assurer non seulement une couverture totale de l'ensemble de ses produits, mais aussi d'être évolutif et extensible à d'autres Régimes et Fonds de prévoyance.

Résilient et apte à s'adapter aux fluctuations des demandes, le nouveau Système d'Information de CDG Prévoyance offre une gestion optimale de la complexité et de la diversité de ses Produits et Régimes ainsi que de leur volumétrie. Basé sur une approche orientée « micro services » et un cloud privé bâti sur une infrastructure « hyperconvergée », le nouveau système d'information intègre plusieurs briques pour la dématérialisation des processus et le traitement des documents y afférents, tout en assurant une ouverture à des échanges optimisés avec les partenaires externes, et en garantissant une meilleure disponibilité, ainsi que la sécurité et l'intégrité des données clients.

Aussi et conformément à sa vocation d'opérateur global et intégré œuvrant pour la mise en place de solutions utiles, CDG Prévoyance a poursuivi, durant l'année 2021, la transformation de son Système d'Information, en déployant progressivement sa nouvelle plateforme « Agilys 2.0 », plateforme multi-fonds et multi-produits, couvrant dans un premier temps, l'ensemble des architectures des produits retraites.

Elle a également poursuivi le déploiement du bouquet digital « e-htiyati Adhérents » visant davantage la simplification des échanges avec les adhérents et le traitement de la chaîne de valeur « retraite » selon des processus entièrement digitalisés et avec « zéro papier » en partant de l'adhérent jusqu'à l'affilié et/ou le pensionné.

Il est à noter que le concept de modélisation adopté dans la mise en place de cette nouvelle plateforme a été primé lors de l'édition 2020 du Prix AISS des bonnes pratiques pour l'Afrique par un certificat de mérite avec mention spéciale. Laquelle modélisation est basée sur une démarche innovante de co-construction qui repose sur des livraisons itératives et incrémentales capables de répondre de manière agile aux besoins des clients de profils très divers.





Reconnaisances Nationales et Internationales

RÉAFFIRMATION DE LA CONFORMITÉ DE CDG PRÉVOYANCE AUX EXIGENCES DE LA NORME ISO 9001-V2015



CONFIANCE
UTILITÉ
EXCELLENCE

CDG Prévoyance maintient la certification de son Système de Management de la Qualité (SMQ) selon les exigences de la norme internationale ISO 9001 version 2015. Cette certification couvre l'ensemble des activités de CDG Prévoyance et témoigne de ses efforts engagés dans sa quête de l'excellence et de l'amélioration continue de ses processus, mettant ainsi la satisfaction de toutes ses parties prenantes au cœur de ses préoccupations. Par ailleurs, l'audit n'a relevé aucune non-conformité et a fait ressortir plusieurs points forts à savoir, un engagement fort démontré par le management et le personnel dans la mise en œuvre, le maintien et l'amélioration du système de management, une vision stratégique de développement de CDG Prévoyance claire et citoyenne et un système de management pertinent adapté aux enjeux de CDG Prévoyance et doté d'une gouvernance appropriée.

Parmi les points forts soulevés également, figure un dispositif pertinent et efficace d'identification et de suivi des exigences des clients et des parties intéressées basé sur des démarches innovantes (baromètre de satisfaction et de perception, démarche d'open innovation et de design thinking, analyse des réclamations clients, gouvernance appropriée,...), des niveaux de service pertinents et contractualisés avec les parties intéressées et une politique de dématérialisation et de transformation digitale encourageant le déploiement des technologies de l'information et de la communication.

Cette reconnaissance renouvelée est le fruit des efforts et de la mobilisation générale des équipes œuvrant chaque jour pour l'accomplissement de la mission de CDG Prévoyance qui consiste à assurer la gestion des Régimes de Retraite et des Fonds de Solidarité confiés, sous mandat, tout en contribuant au développement économique, social et humain du pays.

Notons que les orientations de la politique qualité de CDG Prévoyance s'insèrent dans la vision du groupe en matière de responsabilité, d'excellence et de citoyenneté et traduit sa volonté de continuer à satisfaire et à dépasser les attentes d'un million de citoyens servis au quotidien.

CDG PRÉVOYANCE 1^{er} OPÉRATEUR DE PRÉVOYANCE SOCIALE AU MAROC CERTIFIÉ ISO 27001-V2017



En juillet 2021, CDG Prévoyance a obtenu la certification ISO 27001 version 2017 délivrée par le cabinet CERTI-TRUST.

En effet, cette certification vient renforcer l'engagement de CDG Prévoyance en matière de gouvernance de son patrimoine numérique et de maîtrise des risques liés à la sécurité de l'information et ce, à travers la mise en place d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) utile et efficace, construit sur la base d'une norme internationale de référence.

Visant à adopter des processus de gestion des risques liés à la sécurité de l'information, cette certification témoigne d'une méthodologie adoptée par CDG Prévoyance lui permettant d'assurer la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité de ses informations durant l'intégralité du cycle de vie des données relatives aux différents Régimes de Retraite et Fonds de Solidarité gérés au profit de 1 million de citoyens.

La certification SMSI reconnaît l'alignement de CDG Prévoyance/CNRA/RCAR à la gestion des risques sur ses objectifs stratégiques pour garantir ainsi le niveau de sécurité escompté et adapté pour chaque type d'information.

CDG Prévoyance devient ainsi la 1^{ère} institution de prévoyance sociale au Maroc à se doter de la norme ISO 27001 version 2017, l'unique norme internationale définissant les exigences relatives à un Système de Management de la Sécurité de l'Information et ce, pour l'ensemble des informations et des systèmes de CDG Prévoyance ainsi que l'ensemble des activités, produits et services.

CERTIFICATS D'EXCELLENCE ET DE MÉRITE DÉLIVRÉS PAR L'AISS

Les lignes directrices de l'AISS offrent aux institutions de sécurité sociale un accès à des standards internationaux sur un aspect spécifique de la prévention et constituent une base de comparaison pour mettre en œuvre des améliorations administratives ainsi qu'un cadre de référence sur la gestion du risque, source de préoccupation quotidienne pour toute institution de sécurité sociale.

Elles permettent également aux gestionnaires des institutions de la sécurité sociale d'accéder à des connaissances concises et pratiques en matière de bonnes pratiques internationales dans des domaines clés de l'administration de la sécurité sociale.

En 2021, CDG Prévoyance a obtenu un certificat d'excellence pour les lignes directrices en matière de Communication des Administrations de Sécurité Sociale et cinq (5) certificats de mérite dont trois (3) avec mention spéciale :

- l'établissement d'une charte de gestion des conflits d'intérêts pour les gestionnaires appartenant à des groupes multidisciplinaires ou comment protéger les fonds de la sécurité sociale contre les risques de conflits d'intérêts ;

- la mise en place d'une démarche centrée sur le client favorisant le développement des services en lignes ;
- la modélisation du métier de la prévoyance et de la retraite à travers une bibliothèque des objets métier ;
- l'audit externe ;
- la mise en place d'un plan stratégique de la technologie de l'information pour un système d'information agile.

L'obtention de ces reconnaissances de la part de l'AISS témoigne des efforts déployés par CDG Prévoyance en termes d'approches et d'initiatives innovantes et inédites, d'amélioration continue de ses performances et de l'efficacité des solutions opérationnelles mises en œuvre.

Pour rappel, CDG Prévoyance a déjà été primée par l'AISS en 2009, 2014, 2017 et en 2020, année pour laquelle elle a été la 1^{ère} institution, parmi les 330 membres de l'AISS, à recevoir de manière consécutive trois (3) certificats d'excellence dans les domaines : de la Bonne Gouvernance, les Technologies de l'Information et de la Communication et de la Qualité de Services.





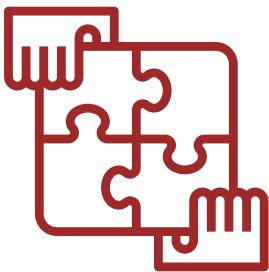
CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES





Création

Dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) est un établissement public créé par le Dahir N° 1.59.301 du 27 octobre 1959, tel qu'il a été complété et modifié par le Dahir N° 131.14.1 du 31 juillet 2014, et confié pour gestion à la Caisse de Dépôt et de Gestion.



Champs d'application

Fonctionnant sous la garantie de l'Etat, la CNRA a été confiée pour gestion à la Caisse de Dépôt et de Gestion. Elle a pour missions :

- La réception des capitaux constitutifs des rentes allouées en réparation d'Accidents du Travail (AT) ou de Maladies Professionnelles (MP), des rentes allouées en réparation d'Accidents de la Circulation ou allouées par décisions judiciaires en réparation d'accidents de droit commun. L'article 2 du Dahir instaure l'obligation à la charge des entreprises d'assurances et de réassurance de verser à la Caisse, les capitaux constitutifs des rentes AT & MP.
- L'émission des combinaisons d'assurances ayant pour objet le paiement :
 - de capitaux ou de rentes constitués au moyen de cotisations perçues et capitalisées ;
 - des assurances de rentes immédiates viagères ou temporaires ;
 - des assurances de rentes viagères différées en cas de vie, au moyen de versements uniques ou périodiques, lesquelles peuvent être servies en cas d'invalidité.
- La gestion, sans prise en charge d'engagements financiers :
 - des Régimes créés en vertu de législations spécifiques ;
 - de tout autre Régime ou prestation, à titre conventionnel (gestion pour compte).

Chiffres Clés 2021

Gestion Propre

DOMAINE FONDS DE SOLIDARITÉ

839,03 Mdh

CAPITAUX CONSTITUTIFS
& INDEMNITÉS REÇUES

526,96 Mdh

PRESTATIONS RÉGLÉES

81.695

NOMBRE DES
BÉNÉFICIAIRES

Accidents du Travail

66.781

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

728,37 Mdh

CAPITAUX CONSTITUTIFS

385,97 Mdh

PRESTATIONS RÉGLÉES

5.495,46 Mdh

PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Accidents de la Circulation

14.910

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

110,66 Mdh

INDEMNITÉS REÇUES

140,93 Mdh

PRESTATIONS RÉGLÉES

270,47 Mdh

PROVISIONS MATHÉMATIQUES

DOMAINE RETRAITES

1.139,31 Mdh

PRIMES & COTISATIONS COLLECTÉES

1.060,27 Mdh

PRESTATIONS RÉGLÉES

RECORE

59.760

NOMBRE DES ACTIFS COTISANTS

660,68 Mdh

PRESTATIONS RÉGLÉES

1.146,34 Mdh

CHIFFRE D'AFFAIRES

6.950,36 Mdh

PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Autres produits de retraite

43,66 Mdh

CHIFFRE D'AFFAIRES

399,59 Mdh

PRESTATIONS RÉGLÉES

Gestion Propre

Domaine Fonds de Solidarité

ACCIDENTS DU TRAVAIL

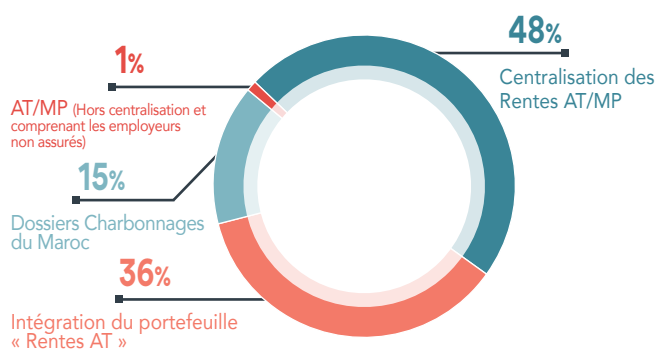
La CNRA, conformément au décret 1-60-223, prend en charge depuis sa création :

- les dossiers Accident du Travail sous la responsabilité des employeurs non assurés ou des compagnies d'assurance à la place des employeurs assurés ;
- les dossiers Maladies Professionnelles sous la responsabilité des compagnies d'assurances à la place des employeurs assurés ;
- les dossiers accidents des élèves scolarisés sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports.

Baisse de **38,4%** des Capitaux Constitutifs

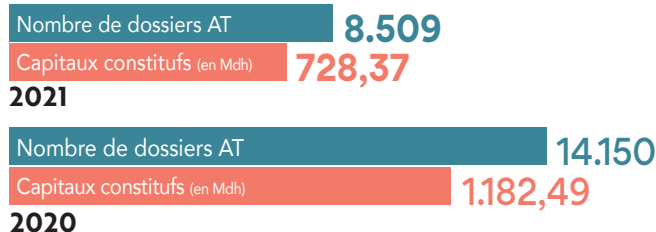
L'année 2021 a été marquée par une baisse de 39,9% du nombre des dossiers en comparaison avec l'année 2020, passant de 14.150 en 2020 à 8.509 en 2021. Cette baisse est expliquée par la diminution du nombre des dossiers reçus par la CNRA dans le cadre de l'intégration du portefeuille « Rentes AT » dont le nombre a enregistré une baisse de 5.908 dossiers, soit 65,8%.

RÉPARTITION DES DOSSIERS REÇUS AT



Les capitaux constitutifs des rentes AT reçus par la CNRA se sont arrêtés à 728,37 MDH, contre 1.182,49 MDH en 2020, en baisse de 38,4% suite à la baisse des tickets de transferts exceptionnels de portefeuilles de rentes AT/MP.

ÉVOLUTION DES DOSSIERS DES RENTES AT & DES CAPITAUX CONSTITUTIFS





Hausse de 5,2% du Nombre de Bénéficiaires

La population des bénéficiaires de rentes Accidents du Travail s'établit à 66.781 en 2021 contre 63.508 en 2020, en hausse de 5,2%.

A l'instar des années précédentes, la population des bénéficiaires des rentes AT reste constituée majoritairement des victimes qui représentent 72,2%, avec un nombre total de 48.192.

Par ailleurs, l'âge moyen des bénéficiaires se situe à 58 ans pour les victimes, 61 ans pour les conjoints, 73 ans pour les ascendants et 14 ans pour les orphelins.

Hausse de 15,9% des Prestations Régliées

En 2021, le montant des prestations réglées, s'élève à 385,97 MDH contre 332,99 MDH un an auparavant, en hausse de 15,9%.

Hausse de 14,1% des Provisions Mathématiques

Les provisions mathématiques correspondant aux rentes gérées ont atteint un montant de 5.495,46 MDH à fin 2021 contre 4.815,17 MDH en 2020, en hausse de 14,1%.

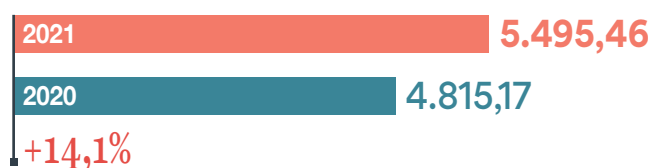
ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES



ÉVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (EN MDH)



ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (EN MDH)



Gestion Propre

Domaine Fonds de Solidarité

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

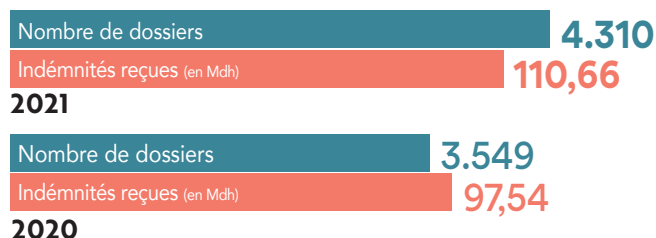
La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) assure la gestion des Rentes Accidents de la Circulation, au profit des victimes et ayants droit mineurs, et ce, en application du dahir portant loi N° 1-84-177 du 02 octobre 1984 relatif à l'indemnisation des victimes d'accidents causés par des véhicules terrestres à moteur, en contrepartie de la réception auprès des assureurs du montant de l'indemnisation allouée aux victimes et ayants droit mineurs.

Pour les victimes mineures, cette indemnisation est payable partiellement sous forme de rente jusqu'à leur majorité, et le reliquat leur est réglé sous forme de capital à l'atteinte de cet âge. S'agissant des ayants droit mineurs, la totalité de l'indemnité est servie sous forme de rente.

Hausse de 13,4% des Indemnités Reçues

En 2021, la CNRA a reçu 4.310 dossiers Accidents de la Circulation (AC) contre 3.549 dossiers en 2020, en hausse de 21,4%. Le montant global d'indemnités est passé de 97,54 MDH à 110,66 MDH, en augmentation de 13,4%, impacté notamment par la reprise des activités post déconfinement.

ÉVOLUTION DES DOSSIERS DES RENTES AC & DES INDÉMNITÉS REÇUES



Légère Baisse du Nombre des Bénéficiaires

Le nombre des crédientiers de rentes AC (constitués des victimes mineures et des ayants droit mineurs) est passé de 14.944 en 2020 à 14.910 en 2021, en baisse de 0,2%. Les ayants droits mineurs, au nombre de 10.151, constituent la principale population bénéficiaire, soit environ 68,1%.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES





Hausse de **2,4%** des Prestations Réglées

En 2021, la CNRA a procédé au règlement d'un montant de prestations de 140,93 MDH contre 137,57 MDH un an auparavant, en hausse de 2,4%.

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (EN MDH)



Baisse de **2,8%** des Provisions Mathématiques

Le montant des provisions mathématiques des rentes AC, constitué au 31 décembre 2021, s'élève à 270,47 MDH contre 278 MDH en 2020, en baisse de 2,8%.

ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (EN MDH)



Gestion Propre

Domaine Retraites

RECORE : Régime Complémentaire de Retraite

RECORE est un Régime de Retraite Complémentaire par capitalisation collective, à affiliation facultative offrant des avantages multiples. Il se distingue par son but non lucratif, les bénéfices réalisés dans la gestion financière, technique et administrative sont distribués, dans leur totalité, au profit des affiliés, sous forme de revalorisation.

Conçu et commercialisé par la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) depuis 1988, RECORE est considéré comme l'un des principaux Régimes de Retraite Complémentaire garantissant un complément de revenu à l'âge de la retraite.

Légère Hausse du Nombre des Actifs Cotisants

L'année 2021 a enregistré une légère hausse du nombre d'affiliés actifs cotisants de 0,5% par rapport à 2020, portant le nombre total d'affiliés cotisants à RECORE à 59.760 contre 59.458 un an auparavant.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES ACTIFS COTISANTS



Hausse de 10,2% du Chiffre d'Affaires

En 2021, la CNRA a procédé à la collecte des cotisations d'affiliation et de validation pour un montant de 1.146,34 MDH en 2021 contre 1.039,95 MDH en 2020, en augmentation de 10,2% suite principalement à l'évolution du volume de cotisations et de validations opérées par certains grands adhérents.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MDH)



Légère hausse des Prestations Servies

5.302 nouveaux dossiers ont été liquidés en 2021 contre 4.201 dossiers un an auparavant, soit une hausse de 26,2%. Ces nouveaux dossiers se ventilent comme suit :

- Avances sur contrat RECORE : 1.715
- Option capital : 2.372
- Rachat des cotisations : 894
- Capital décès : 111
- Pensions : 183
- Réversion : 27

Hors avances sur contrat, le montant des prestations réglées au cours de l'exercice sous revue, a atteint 660,68 MDH contre 655,31 MDH en 2020, en hausse de 0,8%.

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS (EN MDH)



Hausse de 9,9% des Provisions Mathématiques

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit à 6.950,36 MDH contre 6.324,33 MDH en 2020, soit une hausse de 9,9%.

ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (EN MDH)



VALEURS DU POINT «RECORE»

Après accord du Ministère de l'Economie et des Finances, la CNRA a procédé à la revue à la hausse des valeurs d'acquisition et de service du point relatives au Régime RECORE, à compter du 1^{er} janvier 2022, respectivement à **2,1356 DH** et **0,2098 DH**.

Gestion Propre

Domaine Retraites

FRAM : Fonds de Retraite des Avocats du Maroc

En 1991, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) a mis en place le Fonds de Retraite des Avocats du Maroc (FRAM).

Ce Régime assure aux avocats titulaires et stagiaires des prestations de retraite à partir de 60 ans d'âge, des prestations en cas d'invalidité et une pension aux ayants droit en cas de décès.

FRAM se caractérise par la diversité de ses ressources de financement constituées essentiellement des intérêts servis par la CDG sur le compte global des avocats, des cotisations individuelles des avocats au titre de l'affiliation et de la validation et d'autres ressources pouvant être arrêtées par les différents barreaux.

Hausse de **0,67%** du Nombre des Avocats Immatriculés

Le nombre d'avocats immatriculés au FRAM depuis sa création se chiffre à 6.280, en augmentation de 0,67% par rapport à 2020.

Légère hausse du Chiffre d'Affaires

Les sommes recouvrées s'établissent à 9,86 MDH en 2021 contre 9,79 MDH en 2020, en augmentation de 0,7%.

Hausse de **5,1%** des Prestations Servies

La CNRA a procédé à la liquidation de 85 nouveaux dossiers au profit des bénéficiaires du FRAM, dont 52 sous forme de pensions de retraite, 31 sous forme de pensions décès et 2 sous forme de pécules.

Le nombre total des pensions liquidées jusqu'à fin 2021 est porté ainsi à 1.219, pour un total de prestations payées de 10,57 MDH contre 10,06 MDH en 2020, enregistrant une hausse de 5,1%.

Hausse de **3,6%** des Provisions Mathématiques

Le montant des provisions constituées couvrant les droits des assurés, s'établit à 396,85 MDH contre 382,91 MDH en 2020, soit une hausse de 3,6%.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AVOCATS IMMATICULÉS



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MDH)



ÉVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (EN MDH)



ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (EN MDH)



ADDAMANE AL HIRAFI

Au titre de l'année 2021, la quote-part de la CNRA dans les primes et cotisations collectées par le Régime Addamane Al Hirafi se chiffre à 0,33 MDH contre 0,30 MDH en 2020.

Durant la même année, le nombre de dossiers liquidés s'élève à 158 contre 153 dossiers en 2020 et le montant total des prestations réglées s'élève à 0,64 MDH.

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit en 2021 à 44,46 MDH contre 43,34 MDH en 2020.



VALEURS DU POINT «FRAM»

Après accord du Ministère de l'Économie et des Finances, la CNRA a procédé au maintien des valeurs d'acquisition et de service des points relatives au Régime FRAM, à compter du 1^{er} janvier 2022, respectivement à **1,9210 DH** et **0,1784 DH**.

PRODUITS DE RETRAITES DIVERS

La CNRA a procédé en décembre 2012, à la prise en charge des prestations de la Caisse Interne de Retraite de l'Office Chérifien des Phosphates, non transférées au RCAR, à savoir :

- La pension fixe au profit des actifs ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des actifs ;
- La pension fixe au profit des pensionnés ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des pensionnés.

Le montant total des prestations réglées en 2021 s'élève à 371,18 MDH contre 365,55 MDH, un an auparavant, en hausse de 1,5%, servies au profit de 36.643 bénéficiaires.

En contrepartie des engagements pris dans le cadre de la gestion de ces Régimes, la CNRA a constitué à fin 2021, une provision technique d'un montant de 6.980,69 MDH contre 7.192,45 MDH en 2020, en baisse de 2,9%.

La CNRA a aussi procédé en 2021, au paiement des rentes figées de quelques organismes publics d'un montant total de 8,50 MDH au profit de 271 bénéficiaires.

Le montant des provisions mathématiques constituées s'élève à 205,39 MDH, contre 191,77 MDH en 2020, en hausse de 7,1%.

En avril 2021, la CNRA a mis en place, un nouveau produit de rentes différées dénommé « INSAF » déployé, en premier lieu, au profit des bénéficiaires des recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation ayant été réinsérés dans le secteur public à des âges tardifs ne leur permettant pas d'avoir, à la retraite, des niveaux de pension décents.

A ce titre, la CNRA a procédé à la collecte d'un montant de cotisation pour un montant de 30,05 MDH et a aussi procédé au règlement de prestations pour un montant s'élevant à 1,18 MDH au profit de 8 bénéficiaires. Le montant des provisions constitués s'élèvent quant à lui en 2021, à 29,44 MDH.

Gestion pour Compte de Tiers

DOMAINE FONDS DE SOLIDARITÉ

Rentes AT gérées pour le compte de tiers

Au cours de l'exercice 2021, le montant des prestations émises s'élève à 0,18 MDH en faveur de 182 bénéficiaires contre 0,51 MDH en 2020. Cette baisse résulte du transfert de ce portefeuille, géré pour le compte d'une compagnie d'assurance, au portefeuille des rentes AT/MP géré en propre par la CNRA.

Quant au montant total des charges supportées par cette gestion, il s'élève à 48,23 KDH (HT).

Charbonnages du Maroc (CDM)

En application de la décision de la liquidation des CDM, une convention a été conclue en date du 28/05/2004 liant le Ministère Chargé des Finances, le Ministère Chargé de l'Énergie et des Mines, l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) et la CNRA, et ce, afin de préserver et garantir les droits des ex-employés CDM, victimes d'Accidents du Travail et/ou de Maladies Professionnelles.

En plus de la gestion des arrérages des rentes relatives aux victimes des accidents du travail et de maladies professionnelles avant la constitution du capital auprès de la CNRA, cette dernière assure le suivi des procédures judiciaires au niveau des différents tribunaux du Royaume.

Le montant des arrérages émis en 2021 a atteint 12,89 MDH en augmentation de 15,1% par rapport à 2020 impacté notamment par l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui est passé de 973 bénéficiaires en 2020 à 1.374 bénéficiaires en 2021.

Pour la gestion administrative de ce Fonds, la CNRA a supporté en 2021, un montant total de charges de 3,14 MDH (HT).

Fonds d'Entraide Familiale

Durant l'année 2021, la CNRA a pris en charge 11.136 nouveaux dossiers correspondant à 19.435 enfants bénéficiaires.

Les avances émises à fin 2021 se sont élevées à 119,06 MDH en progression de 13,8% par rapport à 2020, en ligne avec la croissance du nombre de bénéficiaires du

programme et ce, suite à la reprise post déconfinement des activités des tribunaux du Royaume.

Le nombre de bénéficiaire du Fonds s'élève en 2021 à 33.930 contre 28.356 en 2020.

Pour la gestion administrative de ce Fonds, la CNRA a supporté en 2021, un montant total de charges de 2,36 MDH (HT).

Fonds du Travail

La CNRA a pris en charge, à partir du 1^{er} juillet 2013, la gestion des Fonds du Travail constitués du Fonds de Majoration des Rentes, du Fonds de Solidarité des Employeurs et du Fonds de Garantie.

Durant l'année 2021, la CNRA a pris en charge 2.126 nouveaux dossiers de majoration et a procédé à l'émission de prestations pour un montant de 335,33 MDH contre 499,79 MDH en 2020, soit une baisse de 32,9%, suite à la liquidation en 2020 de montants importants de rappels de la nouvelle majoration des rentes.

Pour la gestion administrative de ces Fonds, la CNRA a supporté en 2021, un montant total de charges de 13,47 MDH (HT).

Aide aux veuves (Daam Al Aramil)

L'Etat a confié à la CNRA la gestion et le paiement de l'aide directe au profit de veuves en situation de précarité ayant des enfants orphelins à charge.

Au titre de l'exercice 2021, la CNRA a pris en charge 9.724 nouveaux dossiers correspondant à 18.714 orphelins. Le montant des aides émises a atteint 584,21 MDH contre 590,23 MDH en 2020, en baisse de 1%. Le nombre d'orphelins correspondant est passé de 150.280 en 2020 à 156.027 en 2021, soit une hausse de 3,8%.

Pour la gestion administrative de cette prestation, la CNRA a supporté en 2020, un montant total de charges de 5,58 MDH (HT).

Chiffres clés 2021

GESTION POUR COMPTE DE TIERS

1.223,21 Mdh

PRESTATIONS RÉGLÉES

232.037

NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES

DOMAINE RETRAITES



CRAC : Caisse de Retraites des Avocats de Casablanca

Au titre de l'exercice 2021, la Caisse a connu l'immatriculation de 245 avocats. Ainsi, le nombre total d'avocats affiliés à la CRAC a atteint 4.103.

Les recouvrements de l'exercice 2021 s'élèvent à 4,98 MDH contre 5,20 MDH en 2020, en baisse de 4,2%.

Au niveau des prestations, 56 dossiers de pensions de retraite ont été liquidés au cours de l'exercice 2020.

Les pensions réglées au cours de l'exercice sous revue ont atteint 12,59 MDH, contre 12,72 MDH en 2020.

ÉVOLUTION DES RECOUVREMENTS & PRESTATIONS CRAC (EN MDH)

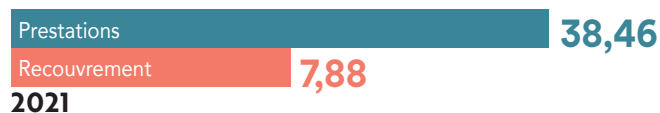


RRMCC : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers

Au 31 décembre 2021, le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à 7,88 MDH contre 8,28 MDH en 2020, en baisse de 4,8%.

Les prestations payées en 2021 se chiffrent à 38,46 MDH contre 38,37 MDH en 2020, en quasi-stagnation par rapport à l'année précédente.

ÉVOLUTION DES RECOUVREMENTS & PRESTATIONS RRMCC (EN MDH)



RRMCR : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants

Le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à 22,62 MDH en 2021 contre 27,34 MDH en 2020.

Dans le cadre de la liquidation du RRMCR, les réserves du Régime ont été versées aux affiliés et bénéficiaires selon les dispositions de la loi 24-21.



Gestion Financière



SITUATION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ

A fin 2021, les portefeuilles CNRA affichent un encours de 23,6 Milliards de Dirhams en augmentation de 0,9 Milliards de Dirhams par rapport à fin 2020.

Les achats opérés sur les portefeuilles CNRA ont totalisé en nette 504,7 MDH pour la dette publique.

Performances Financières

BILAN

PASSIF

Au 31 décembre 2021, le total passif de la CNRA s'établit à 22.573,48 MDH contre 21.390,89 MDH en 2020, soit une augmentation de 5,53%.

Le **Financement Permanent**, qui représente en 2021, 98,7% du passif, est ventilé comme suit :

- **Les capitaux propres**, constitués du report à nouveau et du résultat net de l'exercice, s'élèvent à 1.085,33 MDH contre 925,15 MDH, en hausse de 17,3% ;
- **Les provisions et réserves**, qui constituent les engagements actuariels de la CNRA envers ses assurés, ont atteint un montant de 21.194,97 MDH contre 20.151,65 MDH un an auparavant, soit une hausse de 5,2%. Cette augmentation est expliquée par la hausse des provisions mathématiques des rentes AT et de la PTS RECORE. Ces provisions, qui représentent en 2021, 93,9% du total bilan, sont constituées des :
 - Provisions des assurances vie : 20.453,19 MDH ;
 - Provisions pour rentes à payer : 352,75 MDH ;
 - Provisions pour aléas financiers : 261,72 MDH ;
 - Autres provisions techniques : 127,31 MDH.

Le **Passif Circulant**, qui s'élève à 293,19 MDH contre 314,10 MDH en 2020, est constitué essentiellement des dettes du passif circulant qui s'élèvent à 292,68 MDH contre 313,58 MDH en 2020, en baisse de 6,7%. Il est constitué, essentiellement, des éléments suivants :

- **Dettes gestion propre** Elles comprennent principalement les dettes relatives aux prestations CIR OCP à la charge de la CNRA au titre du mois de décembre 2021 d'une valeur de 31 MDH (payées au RCAR en janvier 2022), au produit RECORE d'un montant de 31 MDH et des Rentes Accidents de la Circulation d'une valeur de 15 MDH ;

- **Etat, organismes sociaux, personnel** : Ce poste baisse principalement suite à la variation de l'IR du produit RECORE entre 2021 et 2020 d'une valeur de -16 MDH ;
- **Comptes de régularisation passif** : Ce poste intègre l'amortissement de la surcote relatif aux titres de la poche Taux d'un montant de 61 MDH et les suspens bancaires pour un montant de 28 MDH (Variation de -13 MDH par rapport à 2020).



ACTIF

Le total actif de la CNRA s'établit à 22.573,48 MDH contre 21.390,89 MDH en 2020, soit une augmentation de 5,53%.

En 2021, **l'Actif Immobilisé** représente 95,5% du total actif. Il est constitué des éléments suivants :

- Les immobilisations incorporelles pour 13,87 MDH ;
- Les immobilisations corporelles pour 96,43 MDH ;
- Les immobilisations financières (autres que les placements) qui passent de 18,99 MDH en 2020 à 20,66 MDH en 2021, en hausse de 8,8%. Ces immobilisations sont constituées essentiellement de prêts accordés au personnel ;
- Les placements, en hausse de 5,7% par rapport à l'exercice précédent, se chiffrent à 21.431,57 MDH et constituent 94,9% du total de l'actif. Ces emplois sont constitués en majorité, d'obligations, bons et titres de créances négociables.

Le montant de **l'Actif Circulant (hors trésorerie)** s'élève à 772,55 MDH contre 710,11 MDH en 2020. Il est constitué des éléments ci-dessous :

- **Créances gestion propre** : Ces créances sont constituées principalement des :
 - Produits à recevoir RECORE pour un montant de 116 MDH ;
 - Intérêts de retard facturés relatifs aux dossiers de la centralisation des Rentes AT d'un montant de 40 MDH ;
- **Créances gestion pour compte** : Il s'agit essentiellement des frais de gestion provisionnés au titre de la gestion pour compte de tiers notamment FDT et DAAM pour des montants respectifs de 16 MDH et 7 MDH ;
- **Autres débiteurs** : pour une valeur de 8 MDH qui concerne les retours des prestations Rentes AT et Rentes AC ;
- **Comptes de régularisation Actif** : Cette rubrique intègre les intérêts courus et non échus relatifs à la poche Taux pour un montant de 514 MDH et les suspens bancaires pour un montant de 37 MDH.

Au 31 décembre 2021, **la Trésorerie-Actif** a atteint 238,40 MDH contre 281,99 MDH en 2020, en diminution de 15,5%.



COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES

Les charges et les produits ont enregistré respectivement, des augmentations de 79,70 MDH et de 138,82 MDH. En effet, le total des produits de la CNRA a atteint en 2021, un montant de 4.873,94 MDH contre 4.735,12 MDH un an auparavant, soit une hausse de 2,9%. Quant au total des charges, il est passé de 4.634,06 MDH en 2020 à 4.713,77 MDH en 2021, enregistrant une hausse de 1,7%.

En MDH	2021	2020	
PRODUITS	4.873,94	4.735,12	2,9%
Cotisations, primes et capitaux constitutifs	1.978,34	2.338,80	-15,4%
Produits de placements	2.873,68	2.363,77	21,6%
Revenus de placements	801,61	744,76	7,6%
Intérêts des dépôts et autres produits de placements	16,55	26,94	-38,6%
Profits sur réalisation valeurs placements	2.054,88	1.596,49	28,7%
Décote	0,64	-4,43	114,4%
Autres produits	21,92	32,56	-32,7%
CHARGES	4.713,77	4.634,06	1,7%
Prestations réglées	1.587,22	1.520,60	4,4%
Dotations des provisions techniques	1.042,70	1.607,37	-35,1%
Frais généraux	115,76	107,75	7,4%
Charges de placements	1.967,64	1.397,34	40,8%
Charges d'intérêts	-	-	-
Pertes sur réalisation des Placements	1.894,70	1.405,45	34,8%
Frais de Gestion des placements	17,51	13,72	27,6%
Autres charges de placements	0,57	0,59	-2,4%
Amortissement surcote	54,86	- 22,42	344,7%
Charges non techniques non courantes	0,45	1,00	-55,4%
RÉSULTAT	160,18	101,06	58,5%

Le résultat de l'exercice 2021 s'est soldé par un excédent d'un montant de 160,18 MDH contre 101,06 MDH en 2020, soit une hausse de 58,5%. Ceci est dû principalement au résultat financier qui a pu absorber le déficit technique et le déficit de gestion.

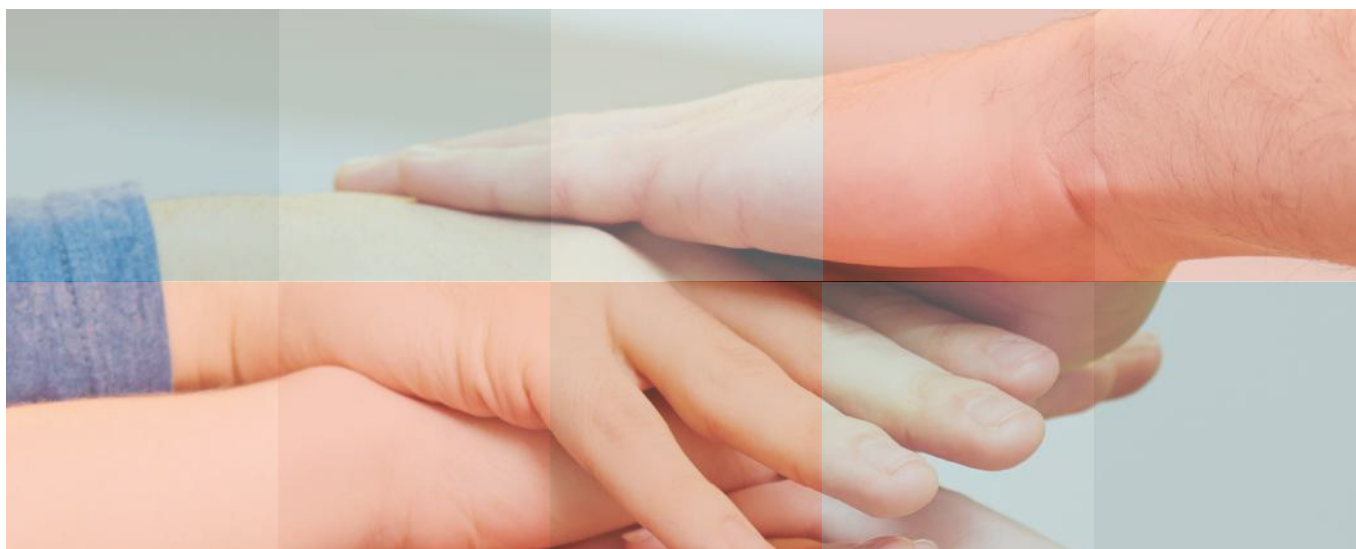
BILAN SYNTHÉTISÉ AU 31/12/2021

ACTIF

<i>En MDH</i>	2021	2020
Actif immobilisé	21.562,54	20.398,79
Immobilisations en non-valeurs	-	-
Immobilisations incorporelles	13,87	9,13
Immobilisations corporelles	96,43	96,74
Immobilisations financières (autres que placements)	20,66	18,99
Placements	21.431,57	20.273,93
Actif circulant (hors trésorerie)	772,55	710,11
Créances de l'actif circulant	772,55	710,11
Trésorerie	238,40	281,99
TOTAL ACTIF	22.573,48	21.390,89

PASSIF

<i>En MDH</i>	2021	2020
Financement permanent	22.280,29	21.076,79
Capitaux propres	1.085,33	925,15
Provisions et réserves	21.194,97	20.151,65
Passif circulant	293,19	314,10
Dettes du passif circulant	292,68	313,58
Provisions pour risques et charges	0,51	0,51
TOTAL PASSIF	22.573,48	21.390,89



RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE

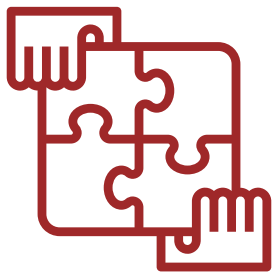




Création

Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution publique de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par le Dahir portant Loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la CNRA elle-même gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants-cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. Les principaux droits garantis par le RCAR sont :

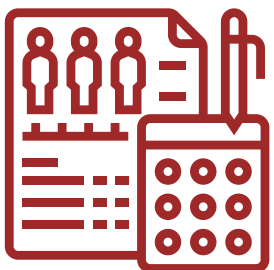
- La pension de retraite, d'invalidité ou de décès ;
- Le pécule ;
- Les allocations familiales.



Champs d'application

Le Régime Général est le Régime de base du personnel relevant du champ d'application du RCAR. Il s'applique au personnel contractuel de droit commun, temporaire, journalier et occasionnel de l'État et des Collectivités Locales, au personnel soumis au contrôle financier prévu par le Dahir N° 1-59-271 du 17 Chaoual 1379 (14 avril 1960) organisant le contrôle financier de l'État sur les offices, ainsi que les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'État ou des collectivités.

Le Régime Complémentaire, quant à lui, est un Régime conventionnel. Sont soumis obligatoirement à ce Régime les affiliés au Régime Général justifiant d'un salaire supérieur au plafond des salaires, fixé annuellement par le RCAR et dont l'employeur est signataire de la convention d'adhésion à ce Régime.



Paramètres du Régime

SALAIRE PLAFOND

Le salaire plafond du Régime est porté, à compter du 1^{er} janvier 2022, à 19.252 DH par mois, contre 19.085 DH par mois un an auparavant, soit une hausse en valeur de 167 DH.

REVALORISATION DES PENSIONS

Les pensions servies par le RCAR durant l'exercice 2021 ont bénéficié d'une revalorisation au taux de 1,40% contre 3,16% l'année précédente. Cette baisse du taux de revalorisation est expliquée par la mise en œuvre du décret n° 2-20-935 arrêtant une nouvelle méthode de calcul du taux de revalorisation.

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

En 2021, le RCAR a enregistré un montant de frais généraux s'élevant à 86,08 MDH contre 83,37 MDH un an auparavant.

En ce qui concerne les frais facturés au titre de la prestation de gestion financière, ils ont connu une baisse de -6,6% en passant de 78,5 MDH en 2020 à 73,2 MDH en 2021. La quasi-totalité des ratios de gestion pilotés se sont améliorés principalement du fait de la baisse des frais de gestion, de l'augmentation de l'activité (cotisations et prestations) et de la hausse de la valeur de marché du portefeuille.

Le ratio TER (Total Expense Ratio : (FGAT + FGF) / PFM) a ainsi connu une régression de 0,8 points en passant de 0,125% à 0,117%.



Chiffres Clés 2021

Régime Général

3.512

EMPLOYEURS ADHÉRENTS

140.678

BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

540.937

AFFILIÉS À DROITS

3.799,70 Mdh

RECOUVREMENTS

202.569

AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS

7.088,57 Mdh

PENSIONS REGLÉES

Régime Complémentaire

34.466

AFFILIÉS ACTIFS

223,23 Mdh

RECOUVREMENTS

9.444

BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

109,44 Mdh

PENSIONS REGLÉES

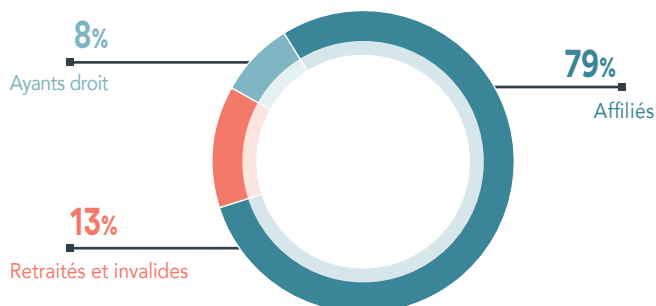
Régime Général

POPULATION DU RÉGIME

Au 31 décembre 2021, le Régime Général du RCAR compte 681.615 participants, répartis comme suit :

- 540.937 affiliés dont 202.569 actifs cotisants ;
- 88.182 retraités et invalides ;
- 52.496 ayants droit.

RÉPARTITION DE LA POPULATION DU RÉGIME

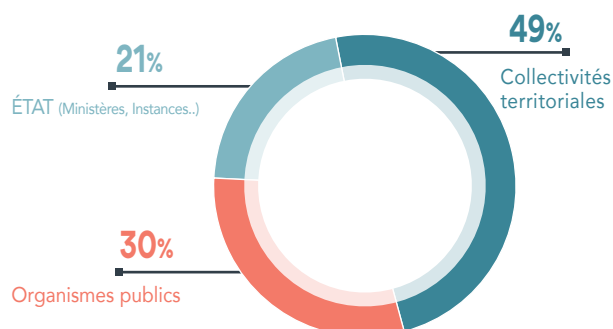


EMPLOYEURS ADHÉRENTS

Au 31 décembre 2021, le nombre d'institutions adhérentes au Régime, se chiffre à 3.512 contre 3.490 en 2020, en hausse de 0,6% :

- Collectivités territoriales : 1.727
- État (ministères, instances...) : 1.051
- Organismes publics : 734

RÉPARTITION DES INSTITUTIONS ADHÉRENTES



ÉVOLUTION DU NOMBRE DES INSTITUTIONS ADHÉRENTES



AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS

Au 31 décembre 2021, le nombre d'affiliés actifs cotisants a enregistré une hausse de 8,5% passant de 186.679 en 2020 à 202.569 en 2021 du fait principalement des nouvelles affiliations des AREF effectuées sur la première moitié de l'année (15.000 nouvelles affiliations environ).

RECOUVREMENTS

Hors « abattements » et révisions des Caisses Internes de Retraite (CIR), le Régime a procédé durant l'exercice sous revue, au recouvrement des cotisations et contributions pour un montant de 3.834,67 MDH contre 4.051,90 MDH une année auparavant, en baisse de 5,4% sous l'effet de l'assujettissement des AREF au Régime des pensions civiles de la CMR depuis le mois d'août 2021.

BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

En 2021, le nombre de nouvelles liquidations de pensions au cours de l'exercice sous revue se chiffre à 10.560 contre 8.035 en 2020, en augmentation de 31,4% et est ventilé comme suit :

- Retraités : 5.764
- Invalides : 28
- Conjoints : 3.484
- Orphelins (non invalides) : 1.211
- Orphelins invalides : 73

Compte tenu de ces nouvelles liquidations, le nombre total des bénéficiaires de pensions s'est élevé à 140.678 contre 136.299 en 2020, soit une augmentation de 3,2%.

PRESTATIONS

Le montant des prestations allouées a augmenté, quant à lui, de 6,4 % en passant de 6.697,3 MDH en 2020 à 7.123,7 MDH en 2021. Pour ce qui est du montant payé des pensions, il s'est établi à 7.088,57 MDH contre 6.689,65 MDH en 2020, soit 99,5% du montant alloué.

L'évolution des prestations servies s'explique, d'une part, par la hausse du nombre de pensionnés de 3,2% et, d'autre part, par la revalorisation des pensions.

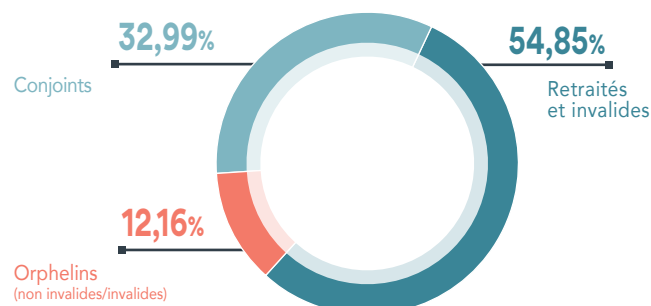
ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS



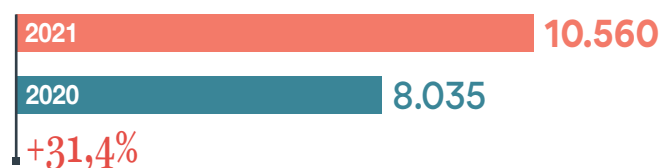
ÉVOLUTION DES RECOUVREMENTS (EN MDH)



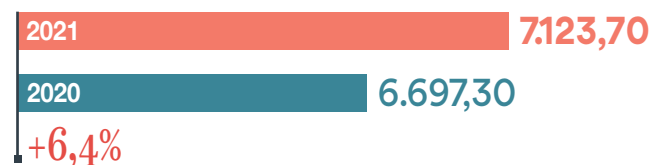
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS



ÉVOLUTION DU NOMBRE DES NOUVELLES PENSIONS LIQUIDÉES



ÉVOLUTION DU MONTANT DES PRESTATIONS ALLOUÉES (EN MDH)



Régime Complémentaire

POPULATION DU RÉGIME

A fin 2021, le Régime Complémentaire compte 44.168 participants, contre 36.064 participants en 2020, soit une hausse de 22,47% par rapport à l'année précédente. Cette population est répartie comme suit :

- 34.466 affiliés actifs
- 9.444 pensionnés

AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS

Le nombre des affiliés actifs cotisants au Régime Complémentaire est passé de 27.269 en 2021 contre 21.154 en 2020, en augmentation de 28,9%.

RECOUVREMENTS

Les sommes recouvrées au titre des cotisations et contributions ont atteint 223,23 MDH contre 149,35 MDH pour l'année 2020, en augmentation de 49,5%.

BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

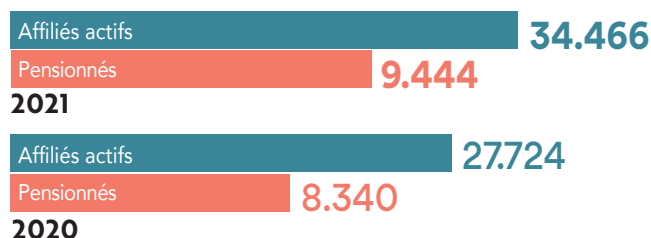
Le nombre de bénéficiaires de pensions est passé de 8.340 pensionnés en 2020 à 9.444 pensionnés à fin 2021, soit une hausse de 13,23%.

PRESTATIONS ALLOUÉES

En 2021, le RCAR a procédé à l'allocation des pensions du Régime Complémentaire pour un montant de 110,83 MDH contre 93,38 MDH en 2020, soit une hausse de 18,68%.

Pour ce qui est du montant payé des pensions, il s'est établi à 109,44 MDH contre 88,30 MDH l'année précédente, en hausse de 23,9%, expliquée principalement par l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

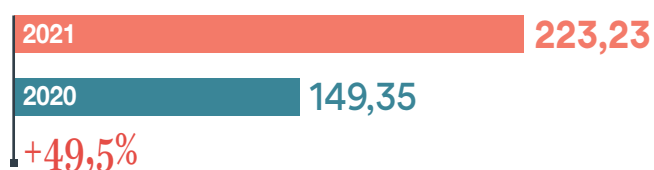
ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU RÉGIME



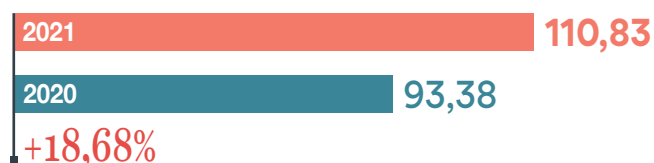
ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS



ÉVOLUTION DES RECOUVREMENTS (EN MDH)



ÉVOLUTION DU MONTANT DES PRESTATIONS ALLOUÉES (EN MDH)







Gestion Financière

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE RCAR

RÉGIME GÉNÉRAL

Durant l'année 2021, le portefeuille RCAR-RG a surperformé son benchmark de +52 pbs. Cette performance est attribuée essentiellement au bon comportement de la poche actions cotées avec une contribution de +3,50% et celle de la poche Taux avec une contribution de +2,83%.

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

A fin 2021, le portefeuille RCAR RC affiche un actif de 1,5 Milliards de Dirhams, en augmentation par rapport à fin 2020 de 36,2 MDH expliquée essentiellement par un effet marché de 35,7 MDH.

Le portefeuille RCAR RC est investi à hauteur de 85% en bons de trésor et 14% en dette privée.



Performances Financières

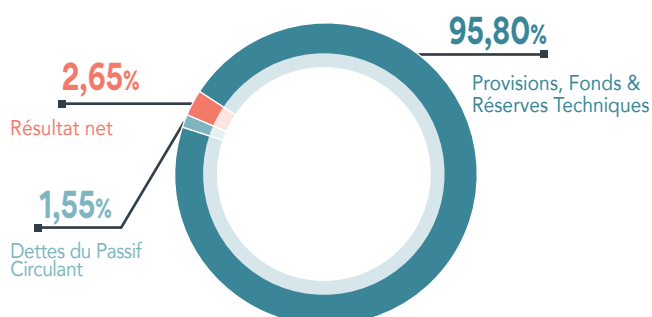
RÉGIME GÉNÉRAL

PASSIF

Au terme de l'exercice 2021, les ressources du Régime se sont élevées à 118.803,02 MDH contre 115.241,67 MDH en 2020, en hausse de 3.560,84 MDH soit 3,1%.

Les ressources du Régime sont constituées essentiellement des fonds réglementaires (y compris le résultat de l'exercice) et des provisions techniques, soit 97,4% du total ressources de 2021.

RÉPARTITION DES RESSOURCES



Les **Fonds Réglementaires** s'élevaient à 25.150 MDH en 2021 contre 25.258 MDH en 2020 et sont ventilés comme suit :

- Fonds Vieillesse : 41.700 MDH
- Fonds de Péréquation : -16.550 MDH

Les **Réserves Techniques**, destinées à faire face aux engagements du RCAR à l'égard de ses pensionnés, atteignent 88.665 MDH contre 85.636 MDH en 2020, soit une hausse de 3,5% ;

Les **Dettes du Passif Circulant**, pour un montant de 3.148,17 MDH contre 2.816,67 MDH l'an passé, ont augmenté de 11,8%. Ce poste est constitué des éléments suivants :

- Les droits affiliés retraits sont constitués essentiellement des livrets individuels des affiliés ayant plus de 60 ans, en instance de liquidation, avec un montant de 1.733 MDH contre 1.386 MDH l'an précédent ;

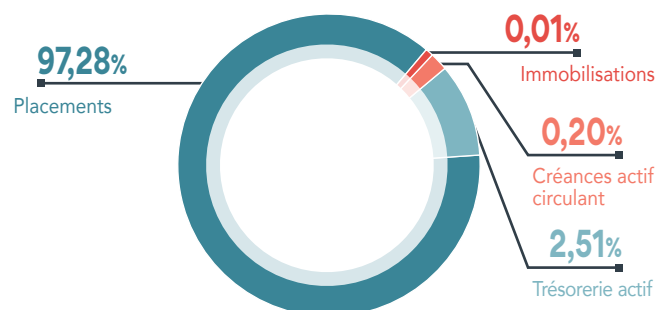
- Les dettes sur placements s'élevaient à 487 MDH ;
- Les autres dettes ont connu une baisse expliquée principalement par l'amortissement de la surcote des titres de la poche Taux, qui s'affiche à 124 MDH contre 155 MDH en 2020.

ACTIF

Au terme de l'exercice 2021, le total net des emplois (après amortissements et provisions de l'ordre de 4.815,55 MDH) a atteint 118.802,03 MDH contre 115.241,67 MDH en 2020, en hausse de 3,1%.

Le montant total des **Immobilisations** a connu une hausse de 97,5%. Cette forte hausse est expliquée essentiellement par la prise en charge des frais d'acquisition de l'OPCI AVENIR PATRIMOINE (135,6 MDH).

RÉPARTITION DES EMPLOIS



Le montant des **Placements**, après amortissements et provisions, se chiffre à 115.575,97 MDH, en progression de 3,9% par rapport à l'exercice précédent. Représentant 97,3% du total des emplois, ce montant est composé des classes d'actifs ci-dessous :

- Le portefeuille « Obligations et bons » a baissé de 22,5% en 2021. Il atteint un montant de 43.898,46 MDH, représentant 38% du total des placements, contre 56.674,17 MDH en 2020, équivalent à 50,9% du total des placements.
- Le portefeuille « Actions et parts sociales », qui représente 53% du total des placements en 2021, se chiffre à 61.245,16 MDH contre 53.198,7 MDH en 2020, soit une hausse de 15,1%.
- Les placements immobiliers, en hausse de 272,9%, ont atteint 5.189,14 MDH contre 1.391,7 MDH en 2020.

Quant au montant des **Créances de l'Actif Circulant**, il s'élève à 2.979,45 MDH contre 3.471,48 MDH en 2020, en baisse de 14,2%. Il est composé des éléments suivants :

- **Créances sur adhérents et CIR** : Ces créances intègrent l'estimation des cotisations non encaissées non déclarées pour un montant de 461 MDH, les engagements sans versement pour 668 MDH et les créances à rembourser par la CNRA ou par les CIR pour 57 MDH ;
- **Intérêts courus et non échus** : Il s'agit essentiellement des coupons courus et non échus relatifs aux Obligations et Bons de Trésor, pour un montant de 1.452 MDH contre 1.682 MDH en 2020 ;
- **Compte d'associés débiteurs** : Il s'agit des avances en compte courant d'associés dans la société CHWITER JDID (Ex Sai M'Diq) reclassées au niveau de la rubrique placements en 2021 ;
- **Autres débiteurs** : Ce poste intègre principalement le reliquat de la créance relative aux intérêts de retard sur la CIR de l'OCP, pour un montant de 281 MDH.

COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES

L'exercice 2021 s'est soldé par un excédent de 1.839,31 MDH contre un excédent de 1.530,44 MDH en 2020, soit une hausse de 20,2% par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est expliquée par l'amélioration du solde technique RG qui s'affiche à -3.269,00 MDH contre -3.607,45 MDH en 2020.

S'agissant de l'excédent financier de l'exercice, il est de l'ordre de 5.186,54 MDH contre 5.251,63 MDH un an auparavant, soit une légère baisse de 65,09 MDH.

en MDH	2021	2020	Variation en %
PRODUITS	24.682,43	20.669,76	19,40%
Cotisations et Contributions	3.799,67	4.051,96	-6,20%
Variation des Fonds règlementaires	3.044,93	3.101,74	-1,80%
Produits de Placements	17.820,55	13.507,72	31,9%
Produits de gestion courants	9,09	5,44	67,10%
Produits de gestion non courants	8,19	2,90	182,60%
CHARGES	22.843,12	19.139,33	19,40%
Prestations	7.088,57	6.689,65	6,00%
Variation provisions techniques	3.025,03	4.071,50	-25,70%
Charges financières	12.634,01	8.256,09	53,00%
Charges non courantes	13,82	42,49	-67,50%
Frais généraux	81,69	79,60	2,60%
RESULTAT	1.839,31	1.530,44	20,20%

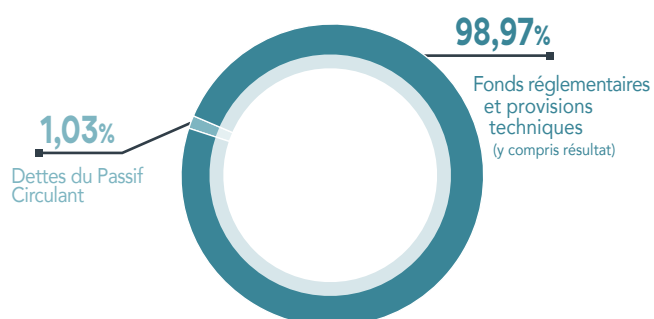
Performances Financières

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

PASSIF

Les ressources du Régime Complémentaire s'élèvent à 1.696,64 MDH contre 1.539,06 MDH un an auparavant, soit une hausse de 10,2%.

RÉPARTITION DES RESSOURCES



Ces ressources sont détaillées comme suit :

Les Fonds et Réserves qui s'élèvent à 1.729,26 MDH sont constitués des éléments suivants :

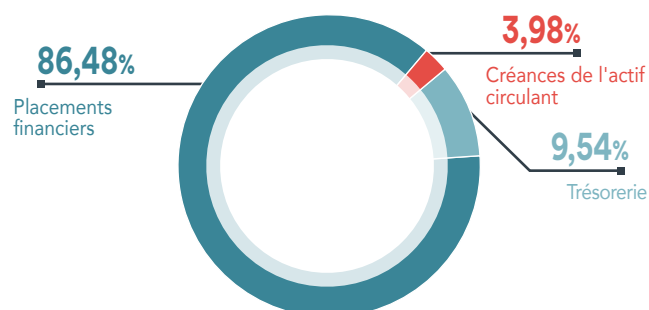
- Des fonds de capitalisation : 876 MDH en 2021 contre 790,21 MDH en 2020 ;
- De la réserve de sécurité : -488 MDH en 2021 contre -384,09 MDH en 2020 ;
- Des provisions techniques, destinées à faire face aux engagements du Régime à l'égard de ses pensionnés : 1.342 MDH contre 1.155,63 MDH un an auparavant, en hausse de 16,1%.

Les Dettes du Passif Circulant se chiffrent à 17,49 MDH contre 12,12 MDH en 2020, soit une hausse de 44,4%. L'augmentation de 5 MDH s'explique par les amortissements de la surcote sur prix de remboursement de la poche taux qui s'affiche à 7,6 MDH contre 2,5 MDH l'année précédente.

ACTIF

Le total net des emplois a atteint 1.696,64 MDH contre 1.539,06 MDH un an auparavant, soit une progression de 10,2%.

RÉPARTITION DES EMPLOIS



Les Placements Financiers, pour 1.467,21 MDH, en progression de 3,2%, représentent en 2021, 86,5 % des emplois du Régime et sont constitués, en totalité, d'obligations et bons du Trésor.

Les Créances de l'Actif Circulant, constituées des comptes « créances sur cotisants, adhérents, contribuants et comptes rattachés » et « des comptes de régularisation-actif », s'élèvent à 67,60 MDH contre 64,36 MDH en 2020, en hausse de 5,0 %.

Le solde de **la Trésorerie** comptable RC a enregistré une hausse de 208,3% et se chiffre à 161,84 MDH en 2021 contre 52,50 MDH en 2020. Le solde positif résulte des encaissements des recouvrements RC (+222 MDH) qui dépassent les décaissements des prestations (-109 MDH) et des frais généraux (-4,38 MDH).



COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES

Le résultat de l'exercice s'est soldé par un déficit de 50,11 MDH contre un déficit de 34,81 MDH un an auparavant. Ce résultat est expliqué par un déficit technique de l'ordre de 54 MDH non couvert par le résultat financier qui s'établit 9 MDH.

en MDH	2021	2020	Variation en %
PRODUITS	292,73	259,21	12,90%
Cotisations et variation des fonds	241,86	196,8	22,90%
Produits des Placements	50,87	62,41	-18,50%
Produits de gestion courants	-	-	-
CHARGES	342,84	294,02	16,60%
Prestations	109,44	88,3	23,90%
Variation provisions mathématiques	186,29	165,5	12,60%
Charges de placements	42,45	36,1	17,60%
Frais généraux	4,39	3,77	16,40%
Charges de gestion non courantes	0,26	0,35	-24,20%
RESULTAT	-50,11	-34,81	43,90%

BILAN SYNTHÉTISÉ AU 31/12/2021

(Régime Général & Régime Complémentaire)

ACTIF

<i>En MDH</i>	2021	2020
Actif Immobilisé	117.284,10	112.809,98
Immobilisations En Non-valeurs	146,59	20,11
Immobilisations Incorporelles	9,23	7,50
Immobilisations Corporelles	56,73	59,83
Immobilisations Financières (Autres que Placements)	28,36	34,51
Placements	117.043,18	112.688,01
Actif Circulant	3.047,04	3.535,85
Trésorerie - Actif	168,50	434,90
TOTAL ACTIF	120.499,66	116.780,73

PASSIF

<i>En MDH</i>	2021	2020
Financement Permanent	117.334,01	113.951,95
Capitaux Propres	1.789,20	1.495,62
Provisions, Fonds et Réserves Techniques	115.544,72	112.456,24
Dettes de Financement	81,42	81,42
Passif Circulant	3.165,65	2.828,78
Trésorerie - Passif	-	-
TOTAL PASSIF	120.499,66	116.780,73



Pilotage Actuariel

En sa qualité de gestionnaire pour le compte de l'Etat des Fonds de prévoyance et de retraite et conformément aux bonnes pratiques internationales en matière de pilotage actuariel des Régimes de retraite, préconisant la réalisation par ces Régimes des études actuarielles régulières pour la mesure de leurs viabilités et l'anticipation sur les éventuels déficits futurs, CDG Prévoyance établit annuellement le bilan actuariel de ses principaux Régimes gérés, en l'occurrence le Régime RCAR.

Pour ce Régime, le pilotage actuariel est mené à travers la réalisation, chaque année, d'un bilan actuariel permettant la projection sur le long terme de ses ressources et engagements. Ces projections permettent la mesure de la viabilité du Régime à travers la détermination de l'horizon de viabilité et le niveau de couverture des engagements⁽¹⁾ et l'étude des options de réforme du Régime pouvant améliorer sa viabilité⁽²⁾. Dans un souci de fiabilisation des résultats du bilan actuariel, ce dernier fait l'objet, chaque année, d'une certification par un Actuaire indépendant.

Au titre de l'exercice 2021, les résultats du bilan actuariel du Régime Général du RCAR se résument comme suit :

ANALYSE EN GROUPE SEMI FERMÉ⁽¹⁾

Le tableau ci-après résume les résultats de ce scénario :

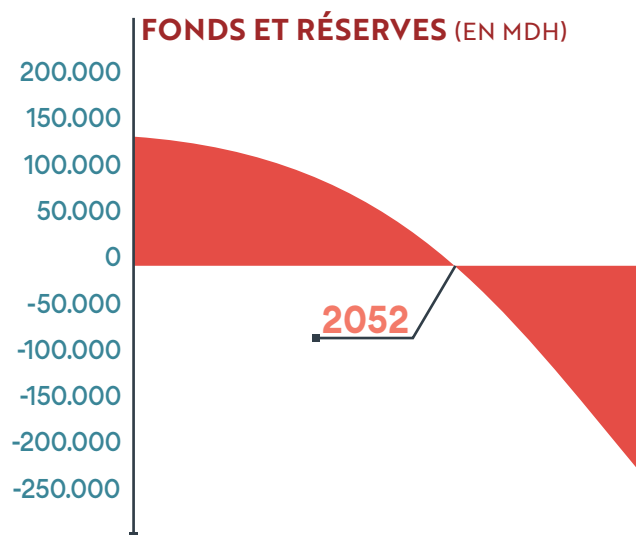
Catégories	2021 (en MDH)
Engagements (1)	261.466
Ressources (2)	169.227
Cotisations escomptées	34.771
Réserves (Valeur marché)	134.456
Engagement non couvert (1-2)	92.239
Taux de préfinancement (1/2)	64,72%

Ainsi, le taux de préfinancement des engagements actuariels se situe à 64,72%, en amélioration par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration est due essentiellement à la mise en œuvre de la réforme paramétrique du Régime en 2021. Cette réforme a porté essentiellement sur le mode de revalorisation des pensions.

ANALYSE EN GROUPE OUVERT⁽²⁾

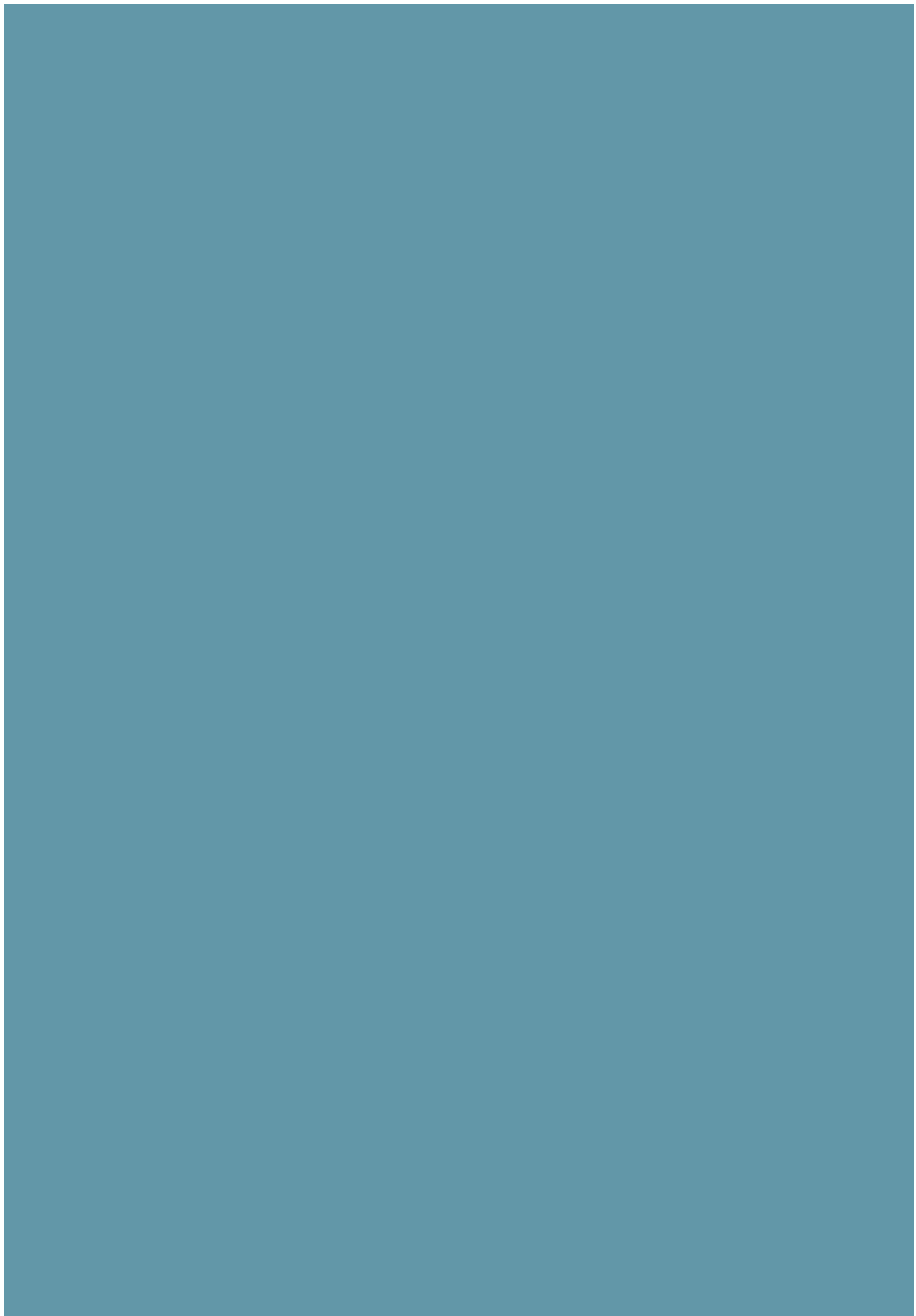
Selon le scénario « Groupe Ouvert », l'épuisement des Fonds du Régime se situerait aux alentours de l'horizon 2052.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des fonds sur la durée de projection.



(1) Selon cette approche, le Régime est supposé être fermé aux nouveaux entrants. Toutefois, les affiliés actifs actuels continuent de cotiser au Régime jusqu'à totale extinction.

(2) Cette approche traduit le fonctionnement normal du Régime dans l'hypothèse de la continuité de l'activité jusqu'à épuisement des fonds.



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021**

